



EN ROUTE VERS 2030 :

**Rapport de mise en œuvre en Wallonie
des Objectifs de développement durable**

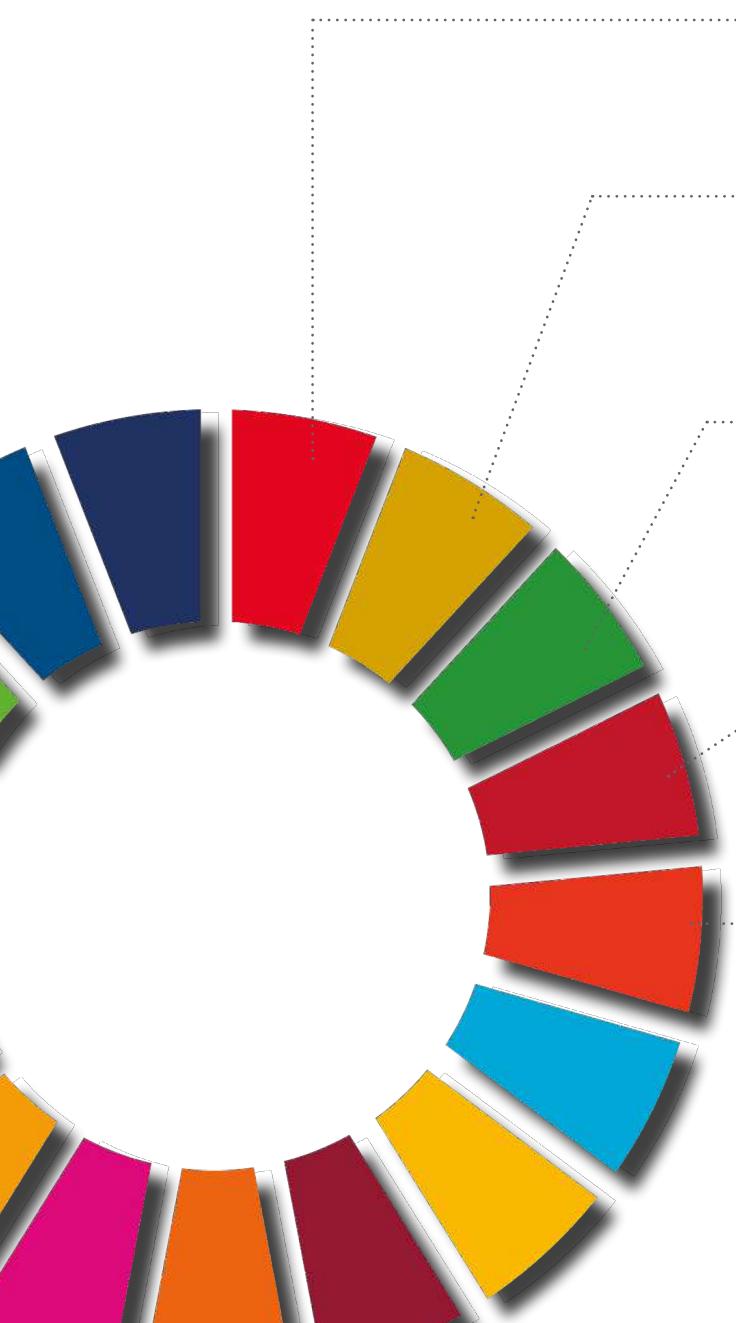
Développement durable

SPW | Éditions

GUIDES MÉTHODOLOGIQUES

Nous tenons à remercier pour leur collaboration à la rédaction de ce rapport :

- le Service public de Wallonie et l'ensemble de ses directions générales ;
- l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) ;
- l'Agence du Numérique (AdN) ;
- l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) ;
- l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles (AVIQ) ;
- l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité (APAQ-W) ;
- l'Agence wallonne à l'Exportation et aux investissements étrangers (AWEX) ;
- la Caisse d'investissement de Wallonie (C.I.W) ;
- le Commissariat général au tourisme (CGT) ;
- le Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW) ;
- la Fondation rurale de Wallonie (FRW) ;
- l'Institut du Patrimoine wallon (IPW) ;
- l'Institut scientifique de Service public (ISSeP) ;
- l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) ;
- l'Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) ;
- l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi (FOREm) ;
- la Société publique d'aide à la qualité de l'environnement (SPAQuE) ;
- la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) ;
- la Société régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW) ;
- la Société wallonne de financement et de garantie des PME (SOWALFIN) ;
- Associations 21 ;
- Inter-Environnement Wallonie ;
- l'Union Wallonne des Entreprises ;
- l'Union de Classes Moyennes ;
- la FGtb ;
- la CSC ;
- la CGSLB ;
- la Fondation pour les Générations Futures ;
- l'Union wallonne des villes et des communes.



INTRODUCTION

CHAPITRE I

DES STRATÉGIES, PLANS ET PROGRAMMES
WALLONS AU SERVICE DES OBJECTIFS DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE



CHAPITRE II

SITUATION ET DÉFIS DE LA WALLONIE DANS SON CHEMIN
VERS LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CHAPITRE III

MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE EN PRATIQUE :
LA CONTRIBUTION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES
WALLONNES



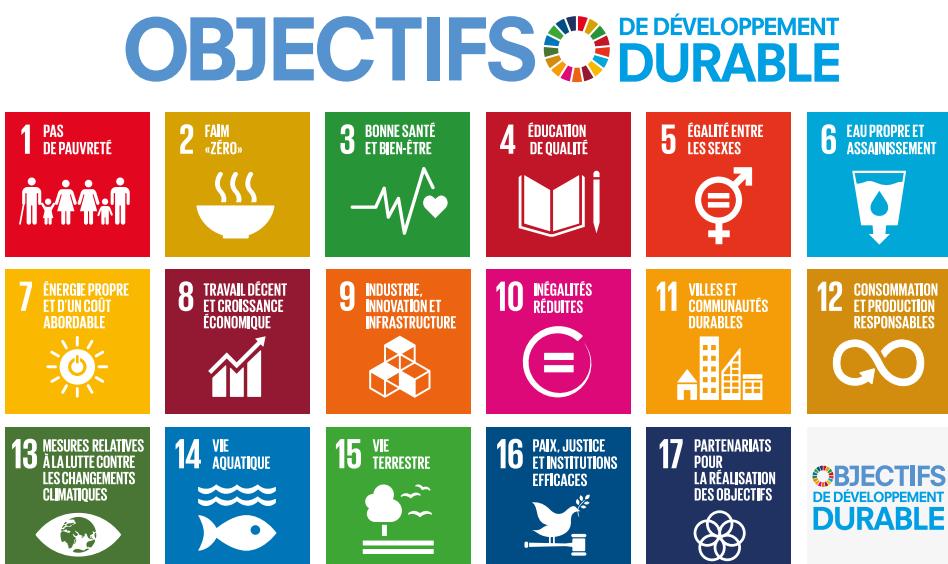
CHAPITRE IV

MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE EN PRATIQUE : LA CONTRIBUTION DE LA
SOCIÉTÉ CIVILE ET DU SECTEUR PRIVÉ



INTRODUCTION

Le 25 septembre 2015, les Chefs d'État et de Gouvernement ont adopté au niveau des Nations unies le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ou « Programme 2030 »), intitulé "Transformer notre monde". Ce programme comprend un ensemble de 17 objectifs et 169 cibles¹. Tous les pays du monde se sont engagés à les atteindre d'ici 2030.



Ces objectifs traduisent les priorités en matière de développement durable pour les 15 prochaines années à l'échelle mondiale. Celles-ci vont de la santé et l'éducation à la conservation des

écosystèmes, en passant par le travail décent, les modes de production et de consommation durables ou encore la réduction des inégalités au sein et entre les pays.

La Wallonie, pour répondre aux engagements internationaux de la Belgique, s'est engagée à mettre en œuvre ce Programme et à suivre les avancées en la matière. Ainsi, le plan d'actions de la 2^e Stratégie wallonne de développement durable contient une action relative à la rédaction en 2017, puis tous les 3 à 4 ans, d'un rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

Ce premier rapport a contribué à la préparation de l'examen national volontaire de la Belgique lors du Forum politique de Haut Niveau de juillet 2017, un exercice auquel chaque pays est invité à participer pour rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030.

S'agissant du premier rapport, il décrit la situation de départ de la Wallonie sur le chemin à parcourir pour atteindre les ODD.

Il se compose de quatre chapitres :

1. Des stratégies, plans et programmes wallons au service des ODD : présentation, d'une part, de la 2^e Stratégie wallonne de développement durable et, d'autre part, des stratégies, plans et programmes wallons qui concourent à la réalisation des ODD ;

2. Situation et défis de la Wallonie dans son chemin vers les ODD : analyse de la situation en Wallonie sur base de 70 indicateurs reflétant les objectifs et ambitions du Programme 2030 ;

¹ <https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300>

3. Mise en œuvre des ODD en pratique : la contribution des institutions publiques wallonnes : initiatives illustratives de la contribution des institutions publiques à la réalisation du Programme 2030 ;

4. Mise en œuvre des ODD en pratique : la contribution de la société civile et du secteur privé: initiatives illustratives de la contribution de la société civile et du secteur privé à la mise en œuvre des ODD.

L'analyse porte sur tous les ODD, à l'exception de l'ODD 17, consacré au partenariat mondial. À la différence des autres ODD qui abordent des thématiques spécifiques, cet ODD s'attache à ce que les conditions soient remplies pour l'atteinte du Programme 2030 dans son ensemble et se concentre donc sur les moyens de mise en œuvre. Son suivi se fait donc par l'intermédiaire des autres ODD.

La mise en œuvre des ODD exige la participation de tous, autant les pouvoirs publics que les acteurs de la société civile et du secteur privé. C'est dans cette perspective que l'élaboration de ce premier rapport, coordonné par le département du Développement durable, a fait l'objet de diverses collaborations.

Que ce soit pour l'inventaire des stratégies, programmes et plans wallons (chapitre 1) ou pour l'identification de bonnes pratiques (chapitre 3), le département a bénéficié des contributions des différentes Directions générales du Service public de Wallonie et de nombreux organismes d'intérêt public wallons. Par ailleurs, la sélection des indicateurs et la collecte et l'analyse des données relatives (chapitre 2) ont été réalisées en étroite collaboration avec l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) et la Direction générale opérationnelle de l'agriculture,

des ressources naturelles et de l'environnement (Direction de l'état environnemental) du Service public de Wallonie. Quant aux bonnes pratiques de la société civile et du secteur privé (chapitre 4), la sélection a en grande partie été confiée à Associations 21 et à Inter Environnement Wallonie et l'exercice a été complété en consultant les syndicats, l'Union Wallonne des Entreprises, l'Union des Classes Moyennes et la Fondation pour les Générations futures.

Ce rapport amorce une dynamique pour que chacun, en Wallonie, s'approprie le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Région poursuivra au travers de ses différentes activités, notamment dans le cadre de la 2^e Stratégie wallonne de Développement durable, ses efforts pour mettre en œuvre le Programme et sensibiliser tous les acteurs de la société pour atteindre, ensemble, les ODD d'ici 2030.



CHAPITRE I

DES STRATÉGIES, PLANS ET PROGRAMMES WALLONS AU SERVICE DES ODD

4



Ce premier chapitre présente le cadre institutionnel contribuant à la mise en œuvre des ODD en Wallonie.

Il est constitué :

- d'une part, de la 2^e Stratégie wallonne de développement durable. Celle-ci contribue pleinement à la mise en œuvre du Programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030 et offre une approche transversale pour la réalisation des ODD au niveau wallon.
- d'autre part, de nombreux autres programmes, stratégies et plans adoptés au niveau régional qui concourent à l'opérationnalisation de cet ambitieux Programme. Certaines de ces politiques sont transversales et reliées à plusieurs ODD, tandis que d'autres sont, de par leur nature sectorielle, davantage focalisées sur l'un ou l'autre ODD.

C'est donc l'ensemble de ces politiques à caractère transversal ou sectoriel qui peut concrétiser les ODD en Wallonie, tout l'enjeu étant de garantir une cohérence générale et de faire du développement durable un principe directeur essentiel de toutes ces politiques.

1. LA 2^E STRATÉGIE WALLONNE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le décret relatif à la Stratégie wallonne de développement durable du 27 juin 2013 prévoit l'adoption d'une stratégie lors de chaque nouvelle législature. Il conçoit la Stratégie wallonne de développement durable (SWDD) comme « *un document d'orientation et d'actions visant à encourager à l'initiative et à la cohérence en matière de développement durable dans les politiques publiques de la Région wallonne* » (art. 2, 2^o du décret).

Le 7 juillet 2016, le Gouvernement wallon a adopté la 2^e Stratégie wallonne de développement durable. Elle suit une première stratégie adoptée en octobre 2013.

L'adoption du Programme 2030 a coïncidé avec l'élaboration de la 2^e SWDD, ce qui a permis d'y ancrer les ODD.

La SWDD entend répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. À cette fin, la stratégie met l'accent sur le changement

nécessaire des modes de consommation et de production, en particulier dans trois domaines – l'alimentation, l'énergie et les ressources – qui jouent un rôle clé pour rendre la Wallonie plus résiliente, y compris créer des emplois locaux, diminuer les impacts négatifs sur l'environnement et générer une prospérité mieux partagée.

Le principe de participation étant au cœur d'un développement durable, le projet de stratégie a été soumis pour avis aux conseils consultatifs (Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable, Conseil économique et social de la Wallonie et Union des villes et communes de Wallonie), comme le prévoit le décret, et a également fait l'objet d'une consultation publique. Celle-ci a recueilli les avis de 51 organisations et 199 citoyens ainsi que des propositions de 55 étudiants d'universités et de hautes écoles via l'organisation d'un « Parlement Jeunesse ».

En conformité avec le principe de transparence et de reddition des comptes, le décret prévoit un mécanisme de suivi qui permet au Parlement et aux citoyens d'être informés de l'état d'avancement des actions prévues dans la stratégie.

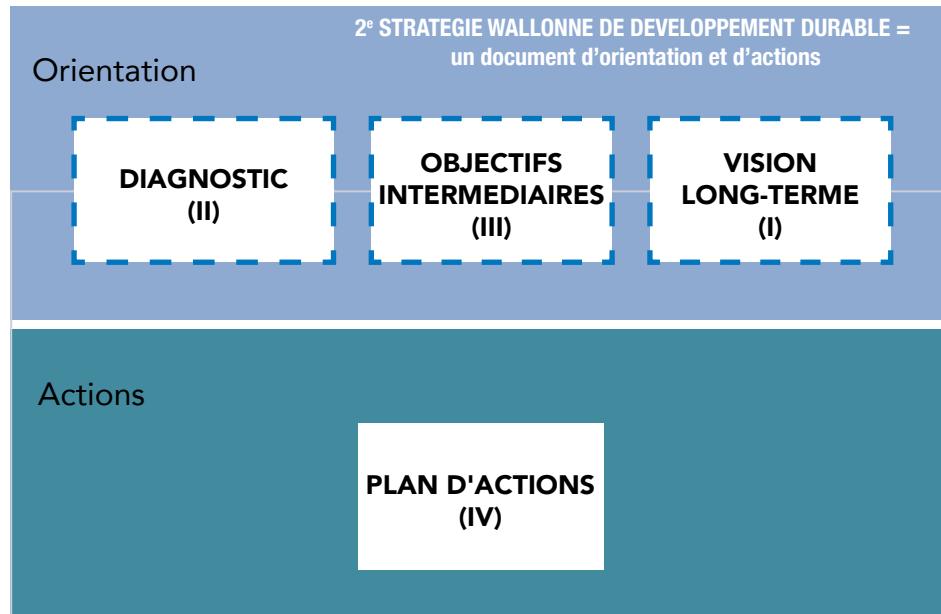




Structure de la SWDD et intégration des ODD

La SWDD comprend quatre parties (art. 5 1° du décret) :

- une **vision à long terme** décrivant l'avenir souhaité pour la Wallonie ;
- un **diagnostic des acquis et faiblesses** de la Région en matière de développement durable ;
- des **objectifs intermédiaires**, à court et moyen terme, qui jalonnent le chemin vers la vision à long terme de développement durable ;
- un **plan d'actions** qui comprend des mesures concrètes devant contribuer à la réalisation de certains de ces objectifs pour les thèmes qu'il couvre.



Les trois premiers chapitres de la stratégie concernent l'ensemble des dimensions du développement durable et ont donc une portée très large. Le plan d'actions a lui une portée plus concrète sur certaines thématiques et outils transversaux qui constituent les lignes politiques prioritaires de cette stratégie.

› Vision

Une vision représente un ensemble d'objectifs à long terme qui décrivent une situation idéale. Elle a pour but de mobiliser, rapprocher, favoriser la coopération entre toutes les forces de la société concernées et d'en faire ainsi un véritable projet partagé.

Le contenu de cette vision intègre directement les ODD puisqu'elle reflète une région dans laquelle l'ensemble des ODD seront atteints. Elle s'appuie sur les engagements pris au niveau wallon, ainsi que sur les engagements en matière de développement durable pris au niveau national, de l'Union européenne et des Nations Unies depuis 1992.

Cette vision est structurée sur base du principe de justice distributive dans le temps et dans l'espace², lui-même au cœur de la définition du développement durable issue du Rapport Brundtland et intégré dans la définition du décret relatif à la Stratégie wallonne de développement durable. Il s'agit non seulement de donner, dans un pays/une région, la capacité aux générations présentes de satisfaire leurs besoins et d'améliorer leur qualité de vie, mais aussi de veiller à ce que cela ne compromette pas la capacité

2 Centraal Bureau voor de Statistiek (2014), Monitor Duurzaam Nederland, Indicatorenrapport, CBS, Den Haag / Heerlen. UNECE (2014), Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable

des populations vivant ailleurs et dans le futur à satisfaire leurs propres besoins et à bénéficier d'une meilleure qualité de vie. Pour cela, il est nécessaire de relier les enjeux de respect de l'environnement et de cohésion sociale à ceux du développement économique et de les transformer en opportunités.

Ainsi, la vision pour la Wallonie a été structurée autour de trois axes, Ici, Ailleurs et À l'avenir, qui sont étroitement liés et reflètent cette volonté de justice distributive dans le temps et dans l'espace, de la façon suivante :

Ici - Vivre en 2050 en Wallonie

Cet axe porte sur la capacité des citoyens wallons à satisfaire leurs besoins et bénéficier d'une vie de qualité en 2050.



Ailleurs - Vivre en 2050 dans le monde

Cet axe porte sur les interdépendances entre le développement wallon et celui dans le reste du monde. Il met l'accent d'une part sur la nécessité que le développement de la Wallonie n'affecte pas la capacité des personnes vivant dans d'autres pays et régions du monde à satisfaire leurs propres besoins et à bénéficier d'une vie de qualité, et d'autre part sur la contribution de la Wallonie au développement des pays les plus pauvres.

À l'avenir - Vivre au-delà de 2050

Cet axe porte sur la capacité de satisfaire les besoins des futurs citoyens et à améliorer leur qualité de vie, et donc la nécessité d'appuyer notre développement sur les ressources économiques, humaines et naturelles notamment en veillant à les respecter et à les préserver, mais aussi en ne



dépassant pas certains seuils qui seraient irréversibles et mettraient en cause la survie de l'espèce humaine.

La vision souligne également le rôle des citoyens, organisations et gouvernements au niveau local et régional dans la transition de la Wallonie vers un développement durable.

› *Diagnostic*

Le diagnostic des acquis et des défis de la Wallonie pour atteindre un développement durable est basé sur l'évaluation d'une trentaine d'indicateurs entre 2004 et 2014. Ces indicateurs reflètent une série de tendances économiques, sociales et environnementales qui permettent d'évaluer les progrès de la Wallonie dans sa transition vers un développement durable.

Ce diagnostic est structuré autour de quatre questions :

- *Comment évolue la satisfaction des besoins et la qualité de vie en Wallonie ?*
- *Comment le développement de la Wallonie, à son échelle, contribue-t-il à la satisfaction des besoins et à la qualité de vie dans le reste du monde ?*

- *Comment évoluent les ressources transmises aux générations futures pour la satisfaction de leurs besoins et leur qualité de vie ?*
- *Comment évoluent les modes de consommation et de production en Wallonie ?*

Les trois premières questions portent sur les trois axes de la vision : *Ici, Ailleurs et À l'avenir*. La quatrième question porte spécifiquement sur l'évolution des modes de consommation et de production étant donné leur impact sur les trois axes de la vision.

Pour effectuer le diagnostic, les indicateurs sélectionnés ont été évalués par rapport aux objectifs de la vision à long terme en considérant, d'une part, la tendance de l'indicateur et, d'autre part, le taux de croissance annuel moyen de l'indicateur en valeur absolue sur la période analysée.

› *Objectifs à court et moyen terme*

Les objectifs à court et moyen terme constituent les objectifs intermédiaires à atteindre pour cheminer progressivement vers la vision à long terme de développement durable. La SWDD institue les ODD comme ces objectifs intermédiaires, confirmant ainsi

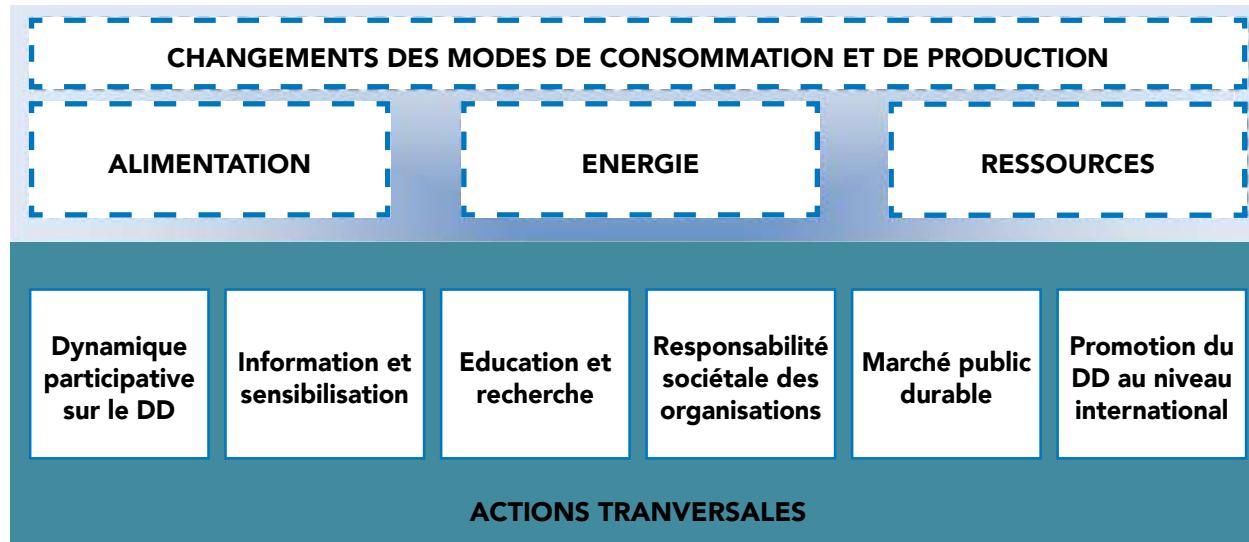


l'engagement de la Wallonie à les atteindre.

À cet égard, le Gouvernement wallon a pris de nombreux engagements, y compris chiffrés, vis à vis des cibles des ODD dans sa déclaration de politique générale.

› *Plan d'actions*

Le plan d'actions à l'horizon 2019 vise à rendre les modes de consommation et de production plus durables au moyen de 100 actions. Celui-ci se concentre sur trois domaines prioritaires : l'alimentation, l'énergie et les ressources. Il est renforcé par une série d'actions transversales: dynamiques participatives sur le développement durable, information et sensibilisation, éducation et recherche, responsabilité sociétale des organisations privées et publiques, marchés publics durables, et implication et promotion de la Wallonie au niveau international en matière de développement durable.



Le plan d'action se veut complémentaire aux autres stratégies, programmes et plans que le Gouvernement wallon s'est engagé à réaliser (cf. infra).

Ces 100 actions sont réparties entre tous les ministres du Gouvernement wallon. Le Ministre en charge du développement durable est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre globale de la stratégie.

Pour chacun de ces axes, il est fait référence aux ODD et cibles auxquels les actions contribuent.

2. AUTRES STRATÉGIES, PROGRAMMES ET PLANS WALLONS

Dans cette deuxième partie, les stratégies, programmes et plans qui contribuent chacun à leur niveau à la mise en œuvre des ODD sont listés³ et présentés sous forme d'un tableau reliant chaque instrument à/aux ODD concerné(s). Cette liste se veut

la plus complète possible mais ne prétend pas à l'exhaustivité.

Dans cet inventaire ont été pris en compte les stratégies, programmes et plans adoptés par le Gouvernement wallon qui sont actuellement en vigueur et dont l'objet principal est lié à une/plusieurs cible(s) d'un ou plusieurs ODD. Certains de ces instruments sont transversaux, comme par exemple le Plan Marshall 4.0, d'autres sont plus sectoriels ou ciblés (par exemple le Plan Maya ou le Plan grande dépendance).

Toutes les politiques menées en Wallonie ne font pas l'objet de stratégies, programmes ou plans. Toutefois ces instruments politiques, de par leur rôle structurant, ont été utilisés pour apprécier la contribution aux ODD des politiques wallonnes.

L'analyse de la contribution des plans aux ODD a porté sur l'objectif général de chaque instrument, et non sur la contribution de chaque mesure des stratégies, programmes et plans concernés.

Il ressort de cette analyse que tous les ODD sont couverts par les stratégies, plans ou

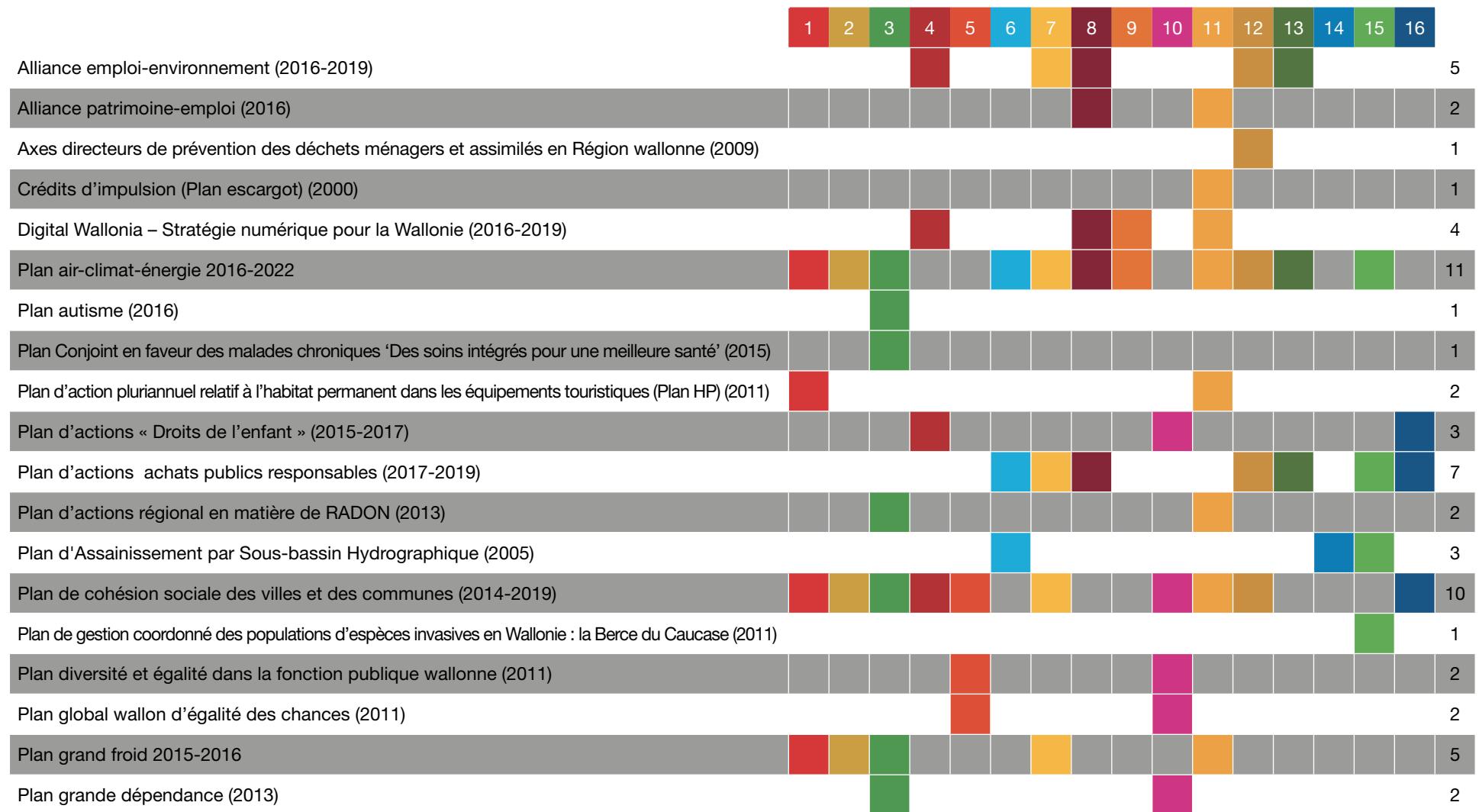
³ Cette liste a fait l'objet de consultations auprès des Directions générales du Service public de Wallonie et des autres acteurs publics de la Région wallonne.

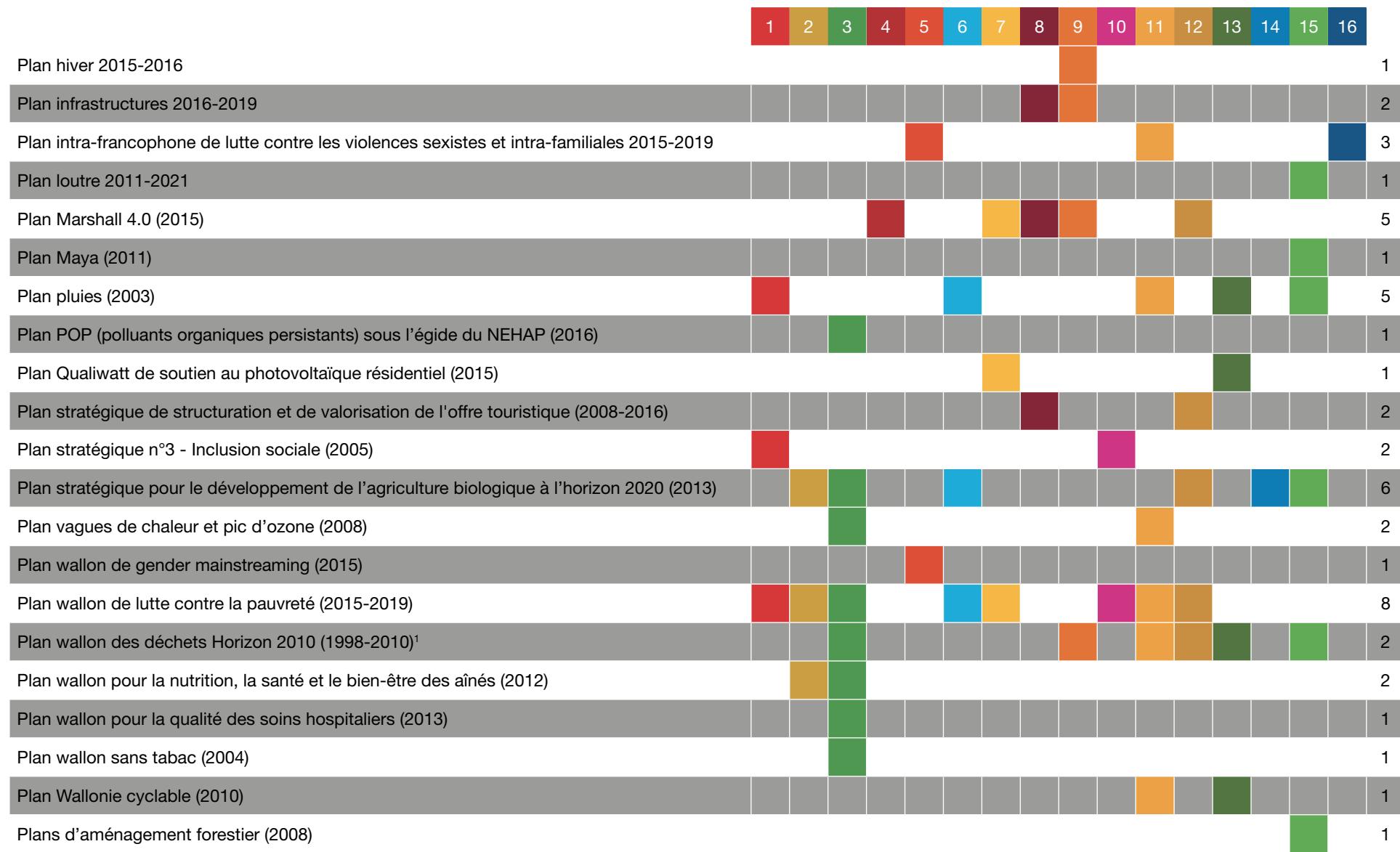
programmes en vigueur en Wallonie. Aucun ODD n'est laissé de côté par les politiques menées en Wallonie. Certains ODD sont couverts par de nombreux instruments, comme l'ODD 3 (santé et bien-être), l'ODD 11 (villes et établissements humains), l'ODD 12 (modes de consommation et de production) et l'ODD 15 (vie terrestre). Cela s'explique notamment parce qu'ils sont couverts à la fois par des plans transversaux et par des plans spécifiques. Certains ODD le sont par contre moins comme l'ODD 4 (éducation), étant donné la répartition des compétences en Belgique.

Parmi les stratégies, programmes et plans identifiés, certains sont mis en évidence car ils sont particulièrement exemplatifs d'instruments transversaux qui contribuent à la réalisation de plusieurs ODD.

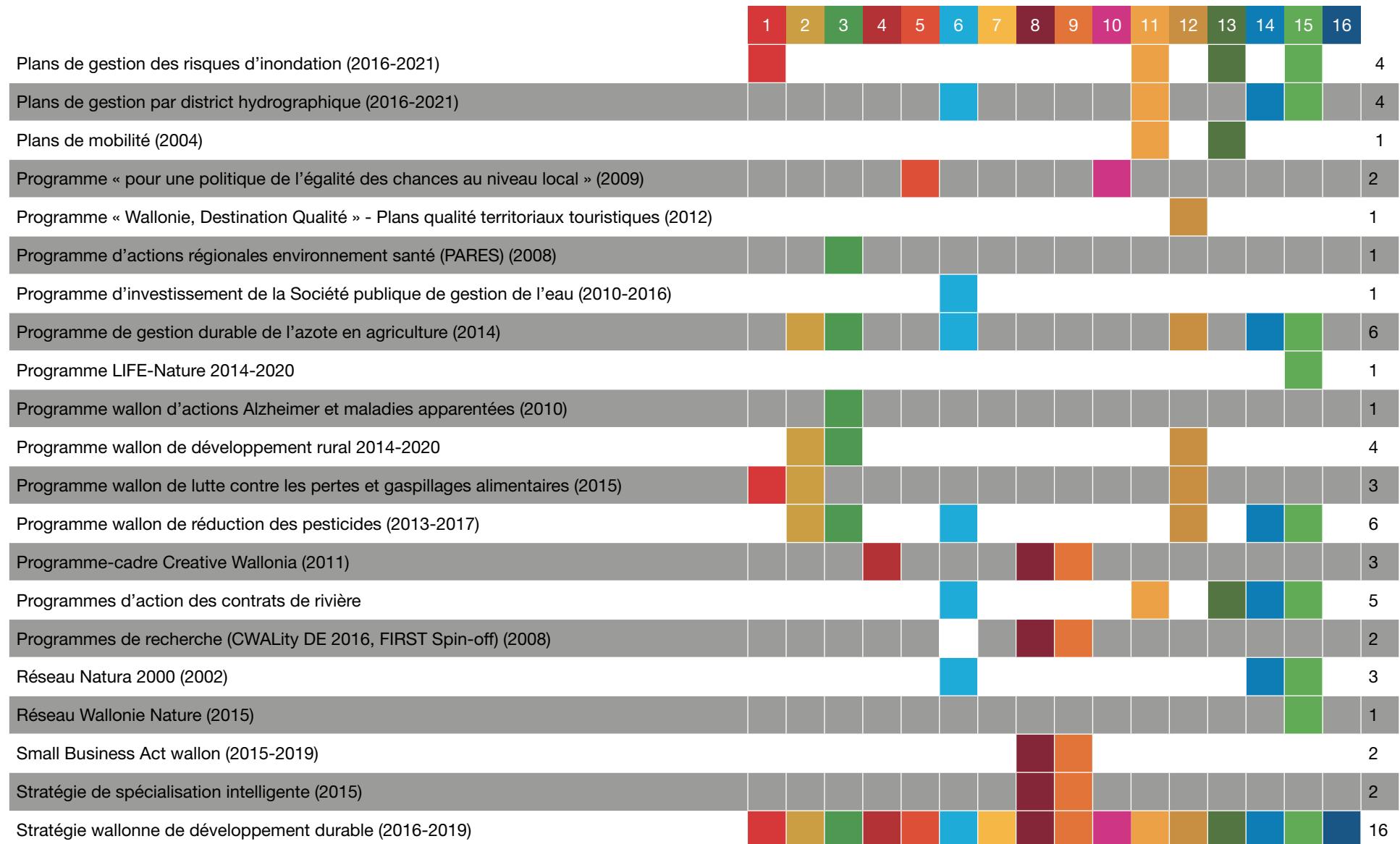


Objectifs de développement durable





⁴ L'adoption du nouveau plan wallon des déchets-ressources à l'horizon 2026 est prévue pour 2017.



Plan air-climat-énergie 2016-2022



Dans la foulée de l'adoption du PACE, a été lancée la campagne « les Wallons ne manquent pas d'air ». Celle-ci vise à inviter tous les citoyens, associations, entreprises, écoles ou communes à enregistrer sur un site dédié leurs actions en faveur du climat, des petits gestes simples et quotidiens aux initiatives les plus originales. L'objectif est de démontrer l'implication de tous et d'encourager de nouvelles initiatives, partout en Wallonie.

awac.be/index.php/thematiques/politiques-actions/plan-pace

La Wallonie actualise sa politique climatique à travers le projet de Plan Air-Climat-Energie (PACE). Le PACE a pour objectif de rassembler, de manière intégrée, tous les mesures à adopter pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et des autres polluants atmosphériques et pour en atténuer les effets et s'y adapter, l'objectif poursuivi étant d'améliorer la santé humaine, le climat, les écosystèmes et l'environnement.

Les 142 mesures du PACE concernent différents secteurs d'activité tels que l'agriculture et la foresterie, l'industrie, l'énergie, le secteur du transport et le secteur résidentiel et tertiaire.

Dans la foulée de l'adoption du PACE, a été lancée la campagne « les Wallons ne manquent pas d'air ». Celle-ci vise à inviter tous les citoyens, associations, entreprises, écoles ou communes à enregistrer sur un site dédié leurs actions en faveur du climat, des petits gestes simples et quotidiens aux initiatives les plus originales. L'objectif est de démontrer l'implication de tous et d'encourager de nouvelles initiatives, partout en Wallonie.

Le **climat** ?
La **Wallonie** et moi,
l'**air** de rien, c'est fou
l'énergie qu'on y met



Plan d'actions sur les achats publics responsables 2017-2019

La Wallonie s'est engagée depuis quelques années à promouvoir des achats publics plus responsables sur les plans économique, social et environnemental. Le Plan d'actions Achats publics responsables 2017-2019 entend renforcer cette politique. Il met l'accent sur 3 objectifs stratégiques transversaux : lutte contre le dumping social, renforcement de l'accès des PME aux marchés publics et gestion efficiente des ressources. Le Gouvernement wallon s'engage, via à ce plan, à ce que les marchés publics passés en Wallonie soient 100 % responsables d'ici 2020 face aux défis sociétaux.

wallonie.be/fr/achats-publics-durables



Plan wallon de lutte contre la pauvreté 2015-2019

Le Plan wallon de lutte contre la pauvreté 2015-2019 est un plan transversal impliquant tous les Ministres sous la coordination du Ministre-Président. Élaboré en partenariat avec les acteurs du secteur, son but est de mobiliser efficacement l'ensemble des leviers régionaux susceptibles d'avoir un effet direct sur la réduction de la pauvreté en Wallonie: logement, alimentation, énergie, eau, santé, politiques familiales, mobilité, loisirs et numérique.



Le plan entend apporter des réponses concrètes et efficaces à des difficultés précises rencontrées par les personnes en situation de précarité et de pauvreté ou en risque important de l'être. Dans les différents axes, une attention particulière est portée aux jeunes et aux familles monoparentales.

luttepauvretewallonie.be

Plan stratégique pour le développement d'une agriculture biologique en Wallonie à l'horizon 2020

Le premier Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie couvre la période 2013-2020. Il vise à promouvoir la production et la consommation des produits wallons issus de l'agriculture biologique.

Composé de 30 actions, ce plan entend renforcer le potentiel de production et de transformation de produits bio wallons. Son objectif est de doubler le pourcentage de la superficie agricole utile d'ici à 2020 par rapport à 2012, soit un objectif de 14%, et d'atteindre près de 1700 exploitations sous contrôle officiel bio.

L'agriculture biologique contribue à diminuer l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement (via une maîtrise des teneurs en nitrates et phosphates), la biodiversité (notamment par l'absence d'usage de pesticides et d'herbicides) et le changement climatique (moindres émissions de gaz à effet de serre, à production constante). De ce fait, elle a également un impact positif en termes de santé publique et, par ailleurs, peut contribuer au développement économique (réduction d'usage d'intrants compensée par un accroissement de la main d'œuvre) et à la valorisation de l'espace rural (éco-tourisme, liens sociaux dans et entre les territoires, etc).

agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/IMG/pdf/plan_bio_final_juin_2013.pdf

Le Plan Marshall 4.0 se concentre sur 5 axes prioritaires pour le redéploiement économique wallon et la structuration d'une véritable politique industrielle, à savoir :

- la formation et l'orientation ;
- l'innovation et la croissance ;
- le développement territorial ;
- l'énergie et l'économie circulaire ;
- et l'innovation numérique.

planmarshall.wallonie.be



Plan Marshall
4.0
2015-2019

16

Alliance Emploi-Environnement 2017-2019

L'Alliance Emploi-Environnement vise à faire de l'amélioration de l'environnement une source d'opportunités économiques et de création d'emplois.

Celle-ci porte sur la construction durable. Elle a pour ambition d'améliorer la performance énergétique du parc immobilier wallon, principalement dans le secteur résidentiel, en mobilisant le secteur de la construction et tous les acteurs concernés.

Un premier plan pluriannuel a été approuvé par le Gouvernement wallon en septembre 2011. Il comprenait une cinquantaine de mesures articulées autour de trois objectifs spécifiques :

- stimuler la demande privée de rénovation et construction durable,
- stimuler la demande publique de rénovation et construction durable
- renforcer l'offre en agissant sur les capacités du secteur de la construction à répondre à cette demande accrue des ménages et du secteur public.

Un deuxième plan pluriannuel de 36 mesures a été approuvé par le gouvernement fin 2016. Ce nouveau plan d'actions recentré se veut transversal et contribue à répondre à quatre grands défis : le défi climatique, le défi de la transition énergétique, le défi de l'emploi et le défi démographique.

wallonie.be/fr/alliance-emploi-environnement



En 2015, le Gouvernement wallon a adopté le Plan wallon de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires. Baptisé Plan «REGAL», il comporte 17 actions visant à réduire de 30 % le gaspillage à tous les échelons de la chaîne alimentaire à l'horizon 2025. Ces mesures se répartissent en cinq axes :

- sensibiliser ;
- engager ;
- agir, soutenir, former ;
- mesurer ;
- approfondir les connaissances.

Réduire les pertes et gaspillages alimentaires est un objectif qui répond à des préoccupations sociales (eu égard aux personnes qui ne peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires), économiques (étant donné la perte financière de nourriture non consommée) et environnementales (tenant compte des émissions de gaz à effet de serre, consommation d'eau et de terres relatives à la production d'aliments).

moinsdedechets.wallonie.be/fr/je-m-engage/gaspillage-alimentaire



Plan REGAL 2015-2025

CHAPITRE II

SITUATION ET DÉFIS DE LA WALLONIE DANS SON CHEMIN VERS LES ODD



Où se situe la Wallonie dans son chemin pour atteindre les ODD à l'horizon 2030 ?

C'est la question à laquelle ce deuxième chapitre entend répondre en décrivant la situation actuelle de la Wallonie vis-à-vis des ODD. Au moyen d'une sélection d'indicateurs, il met en avant les principaux enjeux pour la transition vers un développement durable en Wallonie et les défis auxquels fait face la Région dans cette transition.

Au total, 70 indicateurs sont présentés pour refléter dans le contexte wallon les objectifs et les ambitions du Programme 2030⁵. Ces indicateurs sont répartis selon les ODD et illustrent des sujets très variés, témoignant de la grande diversité des enjeux portés par le Programme. Afin de respecter l'équilibre entre ces objectifs, une moyenne de 4-5 indicateurs sont repris sous chacun d'entre eux. Quelques indicateurs, même s'ils sont rattachés à un ODD principal, reflètent 2 ODD et sont donc présentés à deux reprises.

Le choix des indicateurs a été effectué en collaboration avec l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statis-

tique (IWEPS) et la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (Direction de l'état environnemental) du Service public de Wallonie en ce qui concerne les indicateurs environnementaux. La sélection a été opérée sur base de la liste d'indicateurs proposée par les Nations Unies⁶. Une certaine liberté a cependant été prise afin que les indicateurs proposés traduisent au mieux les enjeux clés pour la Wallonie en matière de développement durable et pour chaque objectif.

Différents critères ont guidé le choix des indicateurs :

- offrir une couverture équilibrée des dimensions sociale, économique, environnementale et institutionnelle du développement durable ;
- proposer des indicateurs pour lesquels une désagrégation est possible (par sexe, âge, niveau d'étude, classe de revenus...) afin de traduire le principe « ne laisser personne de côté » qui est au cœur du Programme 2030 ;
- inclure des indicateurs qui, s'ils sont

rattachés à un objectif particulier, offrent un éclairage sur d'autres objectifs et permettre ainsi de rendre compte de la transversalité des objectifs de développement durable ;

- se baser un maximum sur les travaux déjà existants à l'IWEPS et à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement mais également sur les indicateurs repris dans le diagnostic de la 2^e Stratégie wallonne de développement durable, pour assurer une cohérence, une pérennité du système d'indicateurs et une mise à jour régulière de ces derniers;
- assurer pour une majorité d'indicateurs par objectif la comparabilité au niveau national, européen et international ;
- articuler le système d'indicateurs aux travaux en cours au niveau national⁷ ;
- et enfin garantir la qualité des données.

Pour chaque objectif, un ou deux indicateurs, jugés particulièrement illustratifs, sont mis en lumière par l'intermédiaire d'une représentation graphique.

5 Des fiches descriptives pour chacun des indicateurs sont disponibles sur le site : wallonie.be/fr/developpement-durable-en-wallonie.

6 Par la Commission Statistique des Nations unies en mars 2016.

7 Travaux dans le cadre de l'Institut Interfédéral de Statistique, au sein du groupe de travail sur les indicateurs de suivi des Objectifs de développement durable.

1 PAS DE PAUVRETÉ



Comparé à l'échelle mondiale, le niveau de vie moyen en Wallonie est élevé. Toutefois, près d'un Wallon sur cinq vit dans une situation de **risque de pauvreté monétaire**, soit dans un ménage dont le revenu net équivalent est inférieur au seuil de pauvreté national (en 2014 : 1 083€ nets par mois pour un isolé ou 2 274€ pour un ménage composé de 2 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans). Entre 6 et 10 % de la population wallonne vit dans un ménage en situation de déprivation matérielle, c'est-à-dire qui cumule l'incapacité à accéder, pour des raisons financières, à des biens et services et/ou à se livrer à des activités considérés comme ordinaires et/ou nécessaires. La Wallonie occupe une position médiane au sein de l'Union européenne en la matière.

20

2014
1 wallon sur 5 vit dans une situation de risque de pauvreté monétaire

Un autre phénomène étroitement lié à la pauvreté est le **surendettement**. En Wallonie, la part des personnes confrontées au surendettement ou à de graves difficultés financières s'accroît depuis 2006. Ainsi, la part de la population ayant été admise à la procédure de règlement collectif des dettes est passée, entre 2006 et 2015, de 0,78 % à 1,44 %. De telles difficultés financières poussent les ménages à diminuer leurs dépenses, aggravant leur situation de pauvreté.

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

1 083€ nets par mois pour un isolé ou 2 274€ pour un ménage composé de 2 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans). Entre 6 et 10 % de la population wallonne vit dans un ménage en situation de déprivation matérielle, c'est-à-dire qui cumule l'incapacité à accéder, pour des raisons financières, à des biens et services et/ou à se livrer à des activités considérés comme ordinaires et/ou nécessaires. La Wallonie occupe une position médiane au sein de l'Union européenne en la matière.

Pour appréhender la pauvreté, la **part des bénéficiaires de l'aide sociale** peut également être analysée. Celle-ci représentait, pour les 18 ans et plus, 3,4 % en 2015, alors que ce taux s'élevait à 5,8 % pour les 18-24 ans et les plus de 65 ans, indiquant que les jeunes et les personnes âgées sont plus précaires. De plus, une surreprésentation féminine est observée dans les bénéficiaires de l'aide sociale. Celle-ci augmente avec l'âge, ce qui peut être expliqué par une participation plus faible des femmes au marché du travail.

2 FAIM «ZÉRO»



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

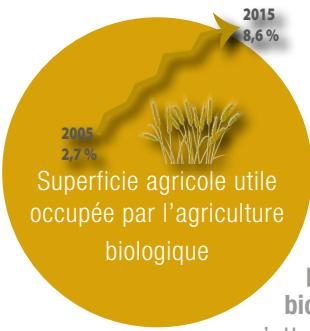
Si le niveau de sécurité alimentaire est élevé en Wallonie, la transition vers un système alimentaire plus durable nécessite des changements à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation.

Côté consommation, certains ménages doivent avoir recours en Wallonie à l'aide alimentaire pour satisfaire leurs besoins nutritionnels. En 2015, 1,82 % de la population wallonne était **bénéficiaire des banques alimentaires**, soit 65 252 personnes. Ce chiffre est en augmentation depuis 2011 (1,47 %) et, de plus, ne couvre pas les bénéficiaires des autres structures d'aide alimentaire telles que les épiceries sociales et restaurants sociaux.

Par ailleurs, en matière de nutrition, la Wallonie n'échappe pas au fléau de l'obésité, l'un des plus grands défis de santé publique du 21^e siècle. La **part de la population adulte wallonne souffrant d'obésité** ($BMI \geq 30$) a augmenté sur la période 1997-2013, passant de 13,7 % en 1997 à 16,1 % en 2013, un chiffre supérieur à la moyenne belge (13,7 % en 2013). Ce phénomène est plus présent chez les personnes présentant les niveaux d'instruction les plus faibles.

Au niveau de la production, le nombre d'exploitations wallonnes décroît de manière continue tandis que la taille moyenne des exploitations augmente. En Wallonie, une exploitation agricole moyenne s'étend sur 55,4 hectares alors que l'exploitation moyenne dans l'Union européenne occupe 16,1 hectares. Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire exige donc de maintenir un niveau de rentabilité suffisante des exploitations wallonnes. En 2014, le **revenu moyen d'une exploitation (revenu du travail et du capital)** s'élevait à 28 863 euros. Ce revenu est sujet à de fortes fluctuations annuelles en fonction des volumes produits et des prix perçus par les agriculteurs pour leurs produits, ainsi que des volumes et prix des matières premières utilisées. Par ailleurs, des différences existent selon les orientations et régions agricoles.

La viabilité des systèmes alimentaires passe aussi par la mise en place de pratiques



agricoles plus résilientes et durables. L'agriculture biologique, en s'appuyant sur les systèmes autorégulateurs de la nature, contribue à cet objectif en visant la protection de l'environnement, l'amélioration de la santé des exploitants et des consommateurs, le développement économique local et la valorisation de l'espace rural, ainsi que la croissance de l'emploi local. La Wallonie a considérablement progressé dans ce domaine : le **pourcentage de surface agricole utile occupée par l'agriculture biologique** est passé de 2,7 à 8,6 % entre 2005 et 2015, alors qu'il n'atteignait que 0,1 % en 1990. Ce taux dépasse celui de la moyenne européenne (UE 28 : 5,7 % en 2014).



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

La Wallonie bénéficie d'un système de sécurité sociale et de santé performant. À l'échelle mondiale, les Wallons sont, grâce à ce système, en relativement bonne santé avec une espérance de vie à la naissance de 79,3 ans en 2015.

Le faible **taux de mortalité infantile** en témoigne également. Celui-ci a diminué sur la période 2000-2013, passant de 4,7 à 3,7 décès pour 1 000 naissances vivantes. Les causes de mortalité pour les moins d'un an sont principalement liées aux conditions périnatales ou aux malformations congénitales et anomalies chromosomiques.

De nombreux facteurs de risque pèsent cependant sur la santé des wallons, tels que l'obésité, le tabac et la pollution. La **part de la population adulte wallonne souffrant d'obésité** ($BMI \geq 30$) s'élevait à 16,1 % en 2013, un taux supérieur à la moyenne belge (13,7 % en 2013).

En 2013, plus d'un Wallon de 15 ans et plus sur cinq déclarait **fumer** quotidiennement. Cette proportion est en diminution depuis 1997, mais reste plus élevée qu'au niveau national. Les hommes sont plus concernés par le tabagisme que les femmes, même si cette différence

varie en fonction de l'âge.

Quant à la pollution de l'air, 40,9 % de la population wallonne était exposée en 2016 à des concentrations moyennes annuelles de **particules fines** supérieures au seuil défini par l'Organisation mondiale de la Santé. Le taux d'exposition pour la période 2008-2016 varie fortement d'une année à l'autre, entre 25 et 97%.

Par ailleurs, la route continue de tuer en Wallonie. En 2015, Région comptabilisait 90,8 décès par million d'habitants des d'un **accident de la route**. Une amélioration est visible ces dernières années, le chiffre ayant diminué de moitié entre 2002 et 2015. Ce sont les hommes les plus touchés. La situation wallonne est plus défavorable que celle de la Flandre ou de la Belgique. L'importance du trafic de transit et la plus faible densité d'habitants en Wallonie explique cette différence. Il y a moins d'accidents corporels en Wallonie qu'en Flandre mais ils sont généralement plus graves car le réseau wallon est moins congestionné et les vitesses pratiquées sont plus élevées.

Enfin, le **taux de suicide**, qui reflète un état de mal-être dû à des facteurs individuels et/ou sociaux, reste relativement élevé en Wallonie. Si la situation s'est améliorée ces 10 dernières années, le taux de suicide atteignait, en 2013, 20,26 suicides pour 100 000 habitants en Wallonie contre 16,97 en Belgique. Ce sont les 10-24 ans et les 25-44 ans qui sont les plus touchés. Pour ces tranches d'âge, le suicide est à l'origine d'un décès sur cinq. Les hommes sont davantage concernés que les femmes.



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

En Wallonie, l'obligation scolaire s'étend entre l'âge de 6 ans et de 18 ans, et le système éducatif est très développé. Toutefois, les abandons et retards scolaires sont élevés et mettent à mal la situation des personnes concernées sur le marché du travail.

Concernant la scolarisation avant la période d'obligation scolaire, **85 % des enfants de 2 à 5 ans et presque 100% des enfants de 3 ans et plus fréquentent l'école**. Ces taux sont nettement supérieurs aux taux européens. De nombreuses études ont d'ailleurs montré les effets positifs d'une « pré-scolarisation » des enfants qui développeraient par ce biais des acquis intellectuels et socio-émotionnels influençant positivement le déroulement de leur scolarité.

L'**abandon scolaire précoce** concernait, en 2015, 13% des jeunes wallons de 18-24 ans. Si ce taux diminue, il reste préoccupant et nettement supérieur aux taux belge et européen. La proportion d'hommes ayant quitté prématurément le système scolaire (15%) est supérieur à celle des femmes (11%). Les jeunes ayant abandonné précoce-ment l'école font face à des difficultés importantes et croissantes sur le marché du travail comme le montre leur taux d'emploi (33% pour les hommes et 26% pour les femmes en 2015) et d'inactivité (28% pour les hommes et 44 % pour les femmes, la même année).



2014
Plus d'1 élève sur 2 dans le secondaire en retard scolaire

De plus, plus d'un élève wallon sur deux dans le secondaire était en **retard scolaire** en 2014, c'est-à-dire qu'il se trouvait dans une année scolaire inférieure à celle dans laquelle il devrait se trouver étant donné son année de naissance. Ce phénomène touche, encore une fois, davantage les garçons que les filles.

Enfin, la part des adultes suivant un enseignement régulier ou une formation hors système d'enseigne-

ment régulier varie entre 4 et 6 % sur la période 2004-2015, à un niveau inférieur à l'objectif de l'Union européenne de 15 % d'ici 2020. Ce taux est supérieur pour les personnes au chômage et inactives par rapport aux personnes ayant un emploi et augmente avec le niveau d'enseignement.



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Si la situation des femmes et des filles en Wallonie est plutôt favorable en comparaison avec celle d'autres pays, certaines inégalités subsistent, en particulier dans la sphère privée.

Les femmes sont les premières victimes de **violence conjugale**. Selon les statistiques relatives à l'activité des parquets situés en Wallonie, plus de 90 % des personnes suspectées d'homicide dans le couple sont des hommes (21 sur 23 entre 2010 et 2014). Par ailleurs, la part des plaintes pour coups et/ou blessures volontaires concernant des situations de violence conjugale dans le total des plaintes pour coups et/ou blessures volontaires est passée de 16,81 à 27,93 % sur la période 2007-2015.

La violence à l'égard des femmes peut s'exprimer sous d'autres formes. Ainsi, on estime que 3 303 femmes, originaires de pays où se pratiquent les **mutilations génitales féminines**, étaient très probablement excisées ou à risque de l'être au 31 décembre 2012. Le nombre de petites filles (moins de 5 ans) qui risquaient d'être victimes d'une excision s'élevait à 563, soit 5,56 sur 1 000 filles de moins de 5 ans.

Les hommes et les femmes restent par ailleurs inégaux quant à leur **emploi du temps**. Les femmes consacrent davantage de temps aux tâches ménagères, aux soins et à l'éducation des enfants. Ainsi, en 2013, les femmes de 25 à 39 ans accordaient 2 h 12 par jour, en moyenne sur la semaine, à ces tâches non rémunérées alors que les hommes y consacraient 1h24. Cette différence de temps dédié aux tâches non rémunérées entre



Enfin, en matière de **participation des femmes à la vie politique**, la part des femmes parmi les élus au sein du Parlement wallon a fortement augmenté, passant de 8 % à 40 % entre 1995 et 2014. Cette proportion est similaire pour les parlements fédéral, flamand et bruxellois, mais est supérieure à la moyenne européenne pour les assemblées régionales (33 %).

Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Les ressources en eau constituent un capital à préserver, l'objectif étant de maintenir un équilibre durable entre les prélèvements et les ressources disponibles, surtout dans un contexte de changement climatique. En 2013, la Wallonie a puisé environ 2 084 millions de m³ d'eau dans ses cours d'eau et ses nappes d'eau souterraine. Le **taux d'exploitation en eau** de la Wallonie (c'est-à-dire le rapport entre le total des volumes prélevés et les ressources totales en eau) était estimé à 5 %, une valeur inférieure au seuil européen de stress hydrique.

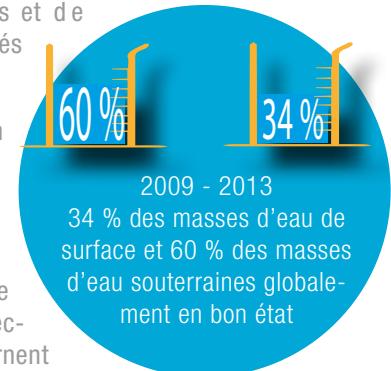
Quant à la **qualité de l'eau**, elle est en voie d'amélioration. Les évaluations réalisées pour la période 2009-2013 indiquent que 34 % des masses d'eau de surface et 60 % des masses d'eau souterraines sont en bon état. Ces résultats sont similaires à ceux obtenus lors de l'évaluation précédente (2006-2008). Les facteurs qui altèrent l'état

hommes et femmes s'est toutefois réduite ces 10 dernières années.

Concernant le **marché du travail**, la situation longtemps défavorable pour les femmes en matière de chômage s'est inversée : le chômage touche davantage les hommes que les femmes depuis 2014. Sur le plan salarial, l'écart entre les rémunérations des hommes et des femmes s'amenuise depuis le début des années 2000.

des masses d'eau sont liés aux activités domestiques et de services (assainissement des eaux usées), aux activités agricoles (nitrates, pesticides) et industrielles.

L'assainissement des eaux usées constitue dès lors un élément indispensable en vue d'améliorer l'état écologique et sanitaire des cours d'eau. Au 1^{er} janvier 2016, la Wallonie comptait 424 **stations d'épuration** publiques capables de traiter une charge polluante de 4 013 000 équivalents-habitants (EH), ce qui représente un **taux d'équipement** de 91 % par rapport à l'objectif à atteindre. Les principaux efforts à réaliser concernent l'épuration des petites agglomérations (<2000 EH) dont le taux d'équipement est estimé à 35 %.

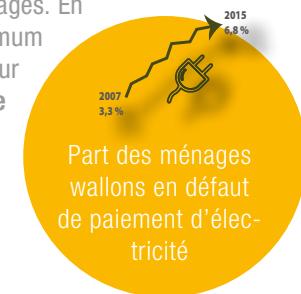


7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Garantir à tous un accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Dans un contexte où les prix de l'énergie à destination du client domestique augmentent davantage que l'indice du niveau moyen des prix à la consommation, garantir l'accès de tous aux services énergétiques à un coût abordable reste un défi pour la Wallonie. La **part du budget des ménages consacré à l'énergie** représentait 6,4 % en 2014. Cette moyenne cache cependant des différences de taille selon les ménages. En effet, plus de 30 % des ménages wallons doivent dépenser minimum 10 % de leurs revenus pour les dépenses en énergie au sein de leur logement. Le **pourcentage des ménages wallons en défaut de paiement d'électricité** a très clairement augmenté sur la période 2007-2015, passant de 3,3 % à 6,8 %. Le risque de précarité énergétique pour une partie de la population wallonne est donc à considérer avec attention.



À côté des questions d'accès aux services énergétiques, la réduction de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables sont indispensables pour la transition du secteur énergétique vers plus de durabilité.

L'intensité énergétique, soit la quantité d'énergie qu'il faut consommer pour produire une unité de produit intérieur brut (PIB), diminue en Wallonie. En 2014, chaque millier d'euros de valeur ajoutée produite en Wallonie nécessitait l'utilisation de 164 kilos d'équivalent pétrole, alors qu'il en fallait 255 en 2000. Un gain d'efficacité énergétique est donc atteint et reste à poursuivre afin de que l'intensité énergétique wallonne se rapproche progressivement de la moyenne européenne (122 kilos d'équivalent pétrole en 2014).



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

En Wallonie, la **croissance économique** est assez faible depuis l'an 2000 et s'est encore ralentie sous les effets de la crise économique et financière de 2008-2009. Ces dernières années, une douce reprise de l'activité économique est toutefois observée.

Cette évolution de la croissance économique s'explique en partie par le ralentissement de la **productivité du travail** dont le taux de croissance annuel s'est élevé à 0,29 % en moyenne sur la période 2003-2014.

Le taux d'emploi wallon pour les 20-64 ans s'élevait en 2015 à 61,5 %, en dessous donc de la moyenne belge (67,2 %) et de la moyenne européenne (70 % pour l'Union européenne des 28).

En termes de création d'emplois, les **nouveaux employeurs** sont particulièrement dynamiques en Wallonie. Alors qu'ils représentent un peu plus de 10 % des employeurs, leur part dans la création d'emploi s'établit à près de 25 % sur la période 2005-2014, un niveau supérieur à la moyenne belge. Ceci reflète le rôle de moteur de croissance pour l'économie wallonne que jouent les petites et moyennes entreprises.

En Wallonie, le **taux de chômage** qui constitue un facteur de risque de pauvreté est en augmentation depuis le début des années 2000. En 2015, il s'élevait à 12 %. Celui-ci touche davantage les jeunes, un jeune de 15-24 ans sur trois étant au chômage. Parallèlement, 19,2 % des **18-24 ans ne travaillent pas et ne sont ni en formation ni aux études**.

Depuis 2014, le chômage concerne davantage les hommes que les femmes, mettant ainsi fin à une situation longtemps défavorable pour les femmes. En matière de salaire, l'**écart entre les rémunérations des hommes et des femmes** est en nette diminution depuis le début des années 2000. En 2014, le salaire brut horaire moyen des hommes s'élevait à 18,22 euros alors que celui des femmes était de 16,54 euros.

Enfin, en ce qui concerne les liens entre croissance économique et pressions exercées sur l'environnement, l'**intensité en matières (métaux, ressources fossiles, minéraux non métalliques, biomasse) de la croissance économique** montre une amélioration. Elle est passée de 1,33 kilos par unité de PIB en 1995 à 0,92 kilos en 2013.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Les investissements en équipements et infrastructures ainsi que dans la recherche et développement jouent un rôle déterminant dans le développement d'une société sur le moyen-long terme.





En Wallonie, les **investissements en équipements et infrastructures** ont été fortement affectés par la crise financière de 2008. Ils ont retrouvé leur niveau d'avant la crise en 2011, avant un recul en 2013. La **recherche-développement** fait quant à elle l'objet de dépenses en hausse. Sur la période 2002-2013, celles-ci ont progressé de 1,9 % à 2,9 % du PIB, atteignant presque l'objectif européen fixé à 3 %. Ce chiffre est supérieur à la moyenne belge (2,4 %) et à celle de l'Union européenne (2 %).

En matière d'infrastructures, celles relatives au transport peuvent favoriser l'utilisation de certains modes de transport au détriment d'autres. Le développement des infrastructures pour les transports publics (ferroviaires et routiers) est important dans une optique de développement durable car ils ont non seulement un impact environnemental moindre mais également une plus grande capacité à garantir la satisfaction des besoins en mobilité pour tous. En Wallonie, la **part des déplacements des personnes effectués en train et en bus et autocars** (19,4 %) reste loin derrière la route (80,6 % en 2009), et en matière d'accessibilité des transports publics, les données disponibles montrent qu'un peu plus de 60 % des **logements wallons en 2014 se situent à proximité piétonne d'un arrêt de train ou bus bien desservi**.

Cet objectif porte aussi sur la promotion d'une industrialisation durable. A ce sujet en Wallonie, la **part de l'emploi dans l'industrie manufacturière** est en diminution, passant de presque 14 % en 2000 à 10,6 % en 2015. Ceci est représentatif du mouvement de désindustrialisation appréhendée en termes d'emploi de la Région, et plus largement de l'Europe, au profit du secteur tertiaire. En ce qui concerne les **émissions de gaz à effet de serre régionales relatives au secteur industriel**, elles sont en nette diminution depuis 1990, en raison des fermetures et restructurations de certaines industries mais aussi des efforts du secteur en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique atteints grâce aux accords de branche et au système ETS ('Emission Trading Scheme'). En 2014, les émissions de l'industrie de combustion et de l'industrie de procédés ont ainsi décrue respectivement de 54 % et 61 % par rapport à 1990. Pour cette année, le secteur industriel représentait 32 % des émissions régionales.



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

À l'échelle mondiale, une grande inégalité des revenus est observée. Selon les données de la Banque mondiale en parité de pouvoir d'achat, le PIB par habitant de l'Union européenne (37 676 dollars par an) représente plus de 15 fois le PIB par habitant des pays les moins avancés (2 495 dollars par an). La Belgique, avec un PIB par habitant de 43 788 dollars par an, se situe à un niveau près de trois fois supérieur à celui de la moyenne mondiale (15 470 dollars par an).

La Wallonie est donc une région riche au niveau mondial. Par ailleurs, elle est relativement égalitaire en son sein. L'**indice de Gini** et la **différence interquartile des salaires**, reposant sur des mesures et bases de données différentes, apportent deux éclairages complémentaires sur l'état et l'évolution des inégalités en Wallonie. L'indice de Gini wallon pour les revenus de 2014 est inférieur à celui de la plupart des pays européens. Ceci peut s'expliquer par le modèle social belge alliant une sécurité sociale bien développée et un marché du travail bien encadré. La situation est cependant moins positive si l'on considère la différence interquartile des salaires journaliers bruts. Celle-ci a augmenté depuis 2005 et s'est élevée en 2015 à 63,43 euros, montrant une augmentation des inégalités.

Quant aux inégalités entre les revenus du travail et les revenus du capital, la **part salariale** en Wallonie s'est élevée à 68,5 % en 2015, indiquant que plus de deux tiers des revenus générés sont redistribués aux travailleurs sous forme de salaires. Ce taux est supérieur à celui des deux autres régions de Belgique.

Un autre facteur d'inégalités couvert par cet objectif est relatif aux discriminations portant sur les caractéristiques individuelles. À ce sujet en Wallonie, 17 % des personnes interrogées dans le cadre du baromètre social wallon estiment qu'elles ont été victimes de **discriminations** en raison de leur couleur de peau, leur apparence physique, leur âge, leur orientation sexuelle, leur nationalité ou leur sexe au cours des 12 derniers mois.



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Les progrès vers cet objectif en Wallonie, région rurale et urbaine, sont liés à l'aménagement du territoire et à la qualité des lieux de vie.

En Wallonie, l'occupation du territoire, est caractérisée par une **superficie résidentielle par habitant** en constante augmentation, provoquant un phénomène de « desserrement » (à l'opposé de la densification). Toutefois, cette croissance a tendance à ralentir ces dernières années par rapport aux décennies précédentes, grâce à des modes de production de l'habitat progressivement plus parcimonieux du sol. En 2015, chaque habitant consommait en moyenne 295 m² pour son habitat (logement, jardin, cour, garage, etc.).

Au niveau de la mobilité, un peu plus de 60 % des **logements se situent à proximité piétonne d'un arrêt de transports publics** (train et bus) bien desservi.



En ce qui concerne la qualité des logements, la **part des ménages vivant dans des logements dont la salubrité est qualifiée de mauvaise** à très mauvaise a diminué sur la période 2006-2013, passant de 7,6 à 4,7 %. La salubrité du parc résidentiel wallon s'améliore bien que, le coût du logement étant en hausse, les populations les plus précarisées sont les plus touchées par les problèmes de qualité du logement.

Quant à la pollution atmosphérique, phénomène particulièrement problématique dans les villes, les **émissions de particules fines** ont diminué sur la période 2000-2014, grâce à une diminution des émissions issues des secteurs de l'énergie, de l'industrie et du transport et malgré une augmentation des émissions du secteur résidentiel.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Établir des modes de consommation et de production durables

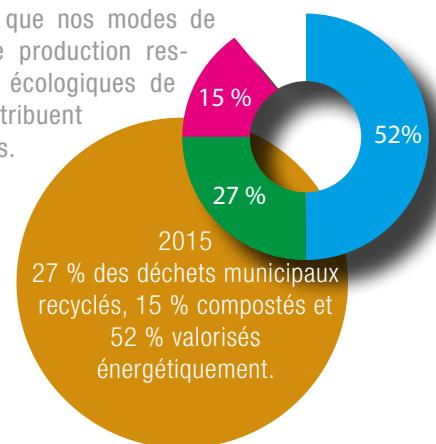
Pour rendre nos modes de consommation et de production plus durables, de nombreux pays et régions essaient notamment de promouvoir l'économie circulaire qui prône un découplage entre croissance économique et consommation des ressources et vise à réduire la quantité de déchets.

En Wallonie, un tel **découplage** est observé sur la période 2002-2013. La consommation intérieure de matières reste toutefois importante et s'élévait en 2013 à 20,6 tonnes par habitant, soit à un niveau supérieur à la consommation de matières en Belgique (13,6 tonnes par habitant) et dans l'Union européenne (13,1 tonnes par habitant).

Au niveau des déchets, la **quantité de déchets municipaux** générés par habitant a diminué sur la période 2008-2015, passant de 462 à 450 kilos. Ce chiffre se situe en-dessous de la moyenne européenne. Quant au taux de collecte sélective des déchets, il est en hausse constante pour les déchets municipaux. L'organisation de collectes sélectives à la source permet de **revaloriser ces déchets en ressources**. La Wallonie progresse à ce niveau puisqu'en 2015, 27 % des quantités collectées de déchets municipaux étaient recyclées (hors compostage), 15 % étaient compostées (ou fermentées) et 52 % étaient valorisées énergétiquement.



Tout l'enjeu est donc que nos modes de consommation et de production respectent les limites écologiques de notre planète et contribuent au bien être de tous.



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



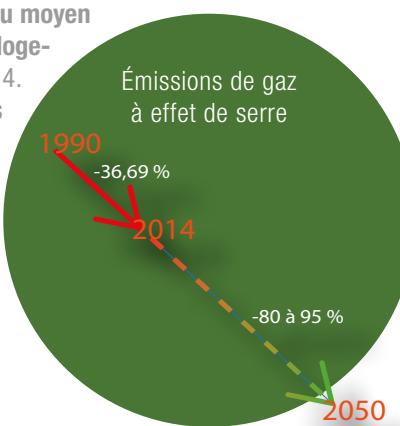
Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Pour lutter contre les changements climatiques, la Wallonie doit réduire ses **émissions de gaz à effet de serre**. En 2014, la Région a émis 35,4 millions de tonnes équivalent CO₂ contre 55,8 millions en 1990, année de référence du Protocole de Kyoto. Cela équivaut à une baisse de 36,6% sur la période considérée et permet à la Wallonie de respecter les engagements de Kyoto. La

Wallonie devra poursuivre ses efforts pour réduire ses émissions de 80 à 95% d'ici 2050 par rapport à 1990, conformément à ses engagements.

Par ailleurs, la Région devra faire face aux risques liés aux changements climatiques et se préparer au mieux pour en limiter les répercussions négatives. C'est notamment le cas en ce qui concerne le risque d'inondations, déjà important en Wallonie et qui est susceptible de s'accroître sous l'effet des changements climatiques. Le nombre de **parcelles situées en zone d'aléa inondation élevé ou moyen sur lesquelles est implanté au moins un nouveau logement** et ont globalement diminué entre 2000 et 2014.

Toutefois, leur proportion sur le total de parcelles où sont construits de nouveaux logements tend à augmenter, en particulier ces dernières années. Ceci peut s'expliquer par la tendance à la diminution chaque année du nombre de nouvelles parcelles bâties.



14 VIE AQUATIQUE



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

De par sa géographie, la Wallonie n'est pas directement concernée par la conservation des océans, mers et ressources marines. Toutefois, elle a une influence importante, au travers de l'état de ses cours d'eau, sur la préservation des écosystèmes marins.

En effet, les charges en phosphates et en nitrates des rivières wallonnes contribuent à **l'eutrophisation** de la mer du Nord, un phénomène qui provoque un développement surabondant d'algues et un appauvrissement de l'eau en oxygène, mettant en danger certains organismes aquatiques. En Wallonie, la qualité des cours d'eau évaluée spécifiquement sous l'angle de la concentration en orthophosphates tend à s'améliorer, malgré une évolution cyclique des pollutions et des disparités selon les bassins hydrographiques. En 2015, 91,5 % des sites de contrôle présentaient une eau de qualité moyenne à très bonne selon ce paramètre, qui fait partie des différents éléments analysés pour évaluer la qualité globale des masses d'eau.



15 VIE TERRESTRE



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauprissement de la biodiversité

Avec une superficie d'environ un tiers de son territoire, les forêts constituent une composante majeure des paysages de Wallonie. Elles fournissent divers services environnementaux, en matière notamment de biodiversité et de qualité de l'eau ou de l'air, et représentent une ressource socioéconomique de première importance. La **superficie des forêts wallonnes** a progressé depuis un siècle et est stable depuis les dernières décennies, bien que les peuplements de feuillus et résineux ont tendance à légèrement diminuer. En 2015, 298 000 hectares de forêts sont certifiées PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières), soit 53,5 % de la superficie forestière totale. Ce **label de gestion durable** constitue un outil volontaire d'amélioration continue. Il est pratiquement généralisé en forêt publique mais a plus de mal à s'imposer dans les forêts privées (un peu moins de 10 % de celles-ci sont certifiées).

La santé des sols agricoles, appréhendée par la **teneur en carbone organique**, est une condition de la fertilité des sols. Les matières organiques permettent également de lutter contre l'érosion, de retenir et dégrader certains polluants, de faire circuler l'eau et de stocker du carbone. En Wallonie, environ 22 % des sols sous culture sont sujets à des risques de dégradation en raison de leur pauvreté en carbone organique.

Par ailleurs, la Wallonie est pleinement concernée par l'appauprissement de la biodiversité. Pour la période 2007-2012, l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire est considéré comme défavorable pour minimum 88 % du nombre d'habitats concernés en Wallonie. L'état de conservation des

espèces d'intérêt communautaire est quant à lui considéré comme défavorable pour plus de 60 % du nombre d'espèces concernées.

Pour enrayer le déclin de la biodiversité et augmenter le potentiel d'accueil de la vie sauvage, la Wallonie a défini au sein de son territoire des sites naturels protégés, où les activités humaines sont interdites ou limitées à la gestion des écosystèmes, et des sites Natura 2000 abritant des espèces et biotopes considérés comme importants à l'échelle européenne. Le réseau de **sites naturels protégés**, composé notamment de réserves naturelles et forestières, est peu étendu en Wallonie, comptabilisant en 2016 14 296 hectares, soit 1,18 % du territoire. Le **réseau Natura 2000** est quant à lui beaucoup plus large : il concerne 240 sites (situés majoritairement en forêt, prairies et zones humides et aquatiques) qui couvrent un peu plus de 221 000 hectares, soit 13 % du territoire régional, ce qui est important dans une région densément peuplée comme la Wallonie.

Enfin, l'extension des **espèces exotiques envahissantes** fait partie des facteurs de dégradation des habitats et espèces. Ce phénomène est croissant en Wallonie et nécessite donc des mesures de contrôle ou d'éradication pour les espèces jugées prioritaires.



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

En matière de sécurité, une tendance à la baisse du **nombre d'homicides** est observée en Wallonie depuis le début des années 2000. Le nombre de **nouveaux cas d'enfants pris en charge pour raison de maltraitance** par les équipes de SOS-Enfants a quant à lui augmenté ces dernières années.

En ce qui concerne la **gouvernance**, la perception des Wallons en la matière fluctue selon les législatures et les enquêtes réalisées. Celle-ci semble s'être améliorée sur la période 2004-2014. Ainsi, les citoyens wallons étaient plus satisfaits par rapport au fonctionnement de la démocratie, avaient davantage confiance dans la Région wallonne et dans les partis politiques et étaient plus prêts à voter en cas de vote non obligatoire sous la législature 2009-2014 par rapport à la législature 2004-2009. De plus, les citoyens étaient globalement plus satisfaits quant à la qualité des services publics (éducation et santé).

Cette dernière observation est à nuancer avec les résultats de l'index européen de qualité des institutions. Selon ceux-ci, on constate une baisse de la satisfaction de la **qualité du service public** en Wallonie sur la dernière législature, qui passe de 88,2 % à 78,4 % entre 2010 et 2013. La qualité des services publics se trouve toutefois dans la moyenne européenne.

Enfin, le niveau de **corruption** en Wallonie se situe dans la moyenne européenne. En 2013, le pourcentage de la population, en Wallonie, déclarant avoir payé un interlocuteur pour infléchir une décision en leur faveur au cours des 12 derniers mois se situait entre 1,75 % et 5,65 %.



CHAPITRE III

MISE EN ŒUVRE DES ODD EN PRATIQUE : LA CONTRIBUTION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES WALLONNES

30



Ce troisième chapitre présente des bonnes pratiques portées par les pouvoirs publics wallons contribuant à la mise en œuvre des ODD en Wallonie.

Celles-ci ont été sélectionnées sur base des propositions soumises par les directions générales du Service Public de Wallonie et différents organismes d'intérêt public wallons.

Les critères qui ont guidé cette sélection sont les suivants :

- la pratique contribue à plusieurs ODD et a des impacts positifs combinés en termes économique, environnemental et/ou social ;
- la pratique a un potentiel de réproductibilité et peut être mise en œuvre pour poursuivre des objectifs similaires dans des contextes différents ;
- la pratique démontre un processus de définition et/ou de mise en œuvre innovant.

Une attention particulière a été donnée à la diversité des bonnes pratiques, en termes de types d'action, de champ couvert, de porteurs d'initiatives et de bénéficiaires.



Le cliclocal.be est une plateforme en ligne visant à faciliter l'achat en circuit court de produits locaux et de saison au niveau des collectivités.

Il propose une interface de passation de marché public, mettant en relation les fournisseurs wallons de produits d'origine agricole et les cantines, restaurants collectifs et autres administrations et institutions publiques régionales et locales désirant acquérir des produits alimentaires et d'horticulture ornementale en circuit court. L'interface permet de trouver facilement des producteurs qui proposent le type de produits souhaités, triés par province et par le mode de production qu'ils pratiquent.

Cette initiative est le fruit d'une collaboration entre plusieurs acteurs régionaux, en ce compris des représentants des producteurs wallons.

Les bénéficiaires de cette action sont, d'une part, les producteurs et transformateurs, qui se voient offrir de nouveaux débouchés et sont rémunérés au juste prix pour leur travail et, d'autre part, les collectivités qui bénéficient d'une procédure simple de commande conforme aux réglementations en matière de marchés publics pour acquérir et proposer à leurs usagers des produits de qualité fournis en circuit court.

L'initiative contribue donc, à son niveau, à la mise en place d'un système alimentaire plus durable.

le cliclocal.be





Le Living Lab « WeLL » – Wallonia e-health Living Lab, créé en 2015 par Creative Wallonia et WSL, l'incubateur wallon des sciences de l'ingénieur, est un lieu d'innovation et une communauté de pratiques, dédié au secteur de l'e-santé. Il entend faciliter l'expression des besoins non satisfaits des usagers et susciter l'émergence de solutions qui permettront de répondre à ces besoins. Le WeLL place ainsi l'usager au cœur du dispositif de création afin de concevoir et de développer des produits et/ou des services innovants répondant aux attentes et besoins de la société. Il vise à mettre le potentiel du secteur numérique au profit du bien-être de la personne (télémédecine, surveillance sanitaire, partage de données...). Ainsi, en combinant les technologies aux méthodes créatives, le Living Lab met en place une dynamique de co-création avec les usagers que sont les patients, les seniors et les professionnels de la santé.

Le WeLL, en tant qu'outil de soutien aux activités innovantes, participe au développement économique de la Wallonie. Il vise également l'innovation sociale et sociétale en répondant aux nouveaux défis que doit relever le secteur de la santé par le biais de la technologie. Enfin, le WeLL contribue au développement et au transfert de connaissances, il sensibilise aux problématiques liées à la santé et au bien-être et suscite l'échange de bonnes pratiques en la matière.

Cinq projets sont actuellement en cours et 5 projets exploratoires sont terminés. Différents thèmes ont ainsi déjà pu être abordés : imagerie médicale, maladies mentales, baby-blues, nutrition, pharmacie, troubles de l'attention, etc. Ces projets sont développés sur le principe des lean startups, une méthodologie qui prône le prototypage rapide, la co-création, l'évaluation par des phases de test et le recours à des processus rapides et itératifs.

well-livinglab.be



Le Forem, en tant que service public wallon de l'emploi et de la formation, met en place des formations destinées aux demandeurs d'emploi afin de leur permettre d'acquérir une qualification conforme aux exigences du marché de l'emploi. Plus de 200 formations sont ainsi proposées par le Forem.

Parmi elles, le Forem organise un programme de formation à la construction durable à travers une pédagogie innovante, dénommé le « chantier vert ». Ce programme a été développé pour la conception et la construction d'un bâtiment à Frasnes-lez-Anvaing destiné à compléter le site actuel du Centre de compétence « Forem Secteurs verts ».

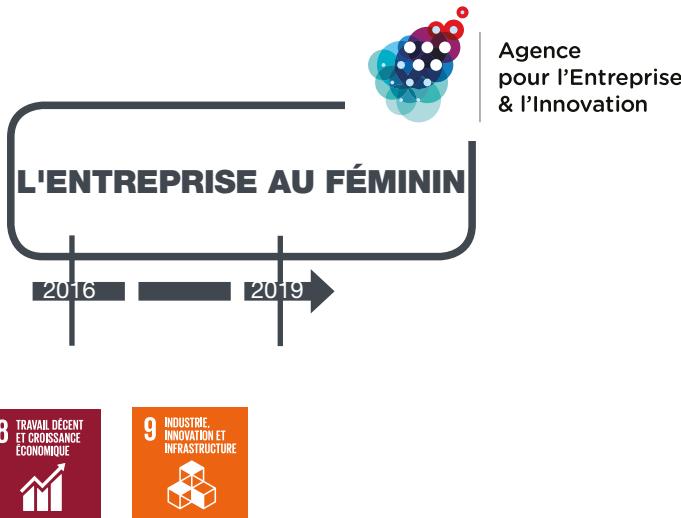
Les formations se déroulent sur chantier, en conditions réelles de travail et en synergie avec les différents corps de métier. Elles visent à apporter aux stagiaires les compétences nécessaires aux futurs bâtisseurs et rénovateurs. Les domaines visés

sont très variés, allant de l'étude et la conception du bâtiment à la gestion énergétique du bâtiment, en passant par la pose d'isolants et de charpente, la pose et l'entretien de toiture végétale, les techniques de ventilation etc. Jusqu'à présent, plus de 100 stagiaires ont bénéficié de ces formations.

Le projet constitue un partenariat public-privé : des entreprises y collaborent par la fourniture d'assistance technique, de nouveaux matériaux et de ressources pédagogiques. Grâce au chantier vert, les stagiaires, en travaillant en collaboration avec les formateurs et les entrepreneurs, sont en phase avec la réalité du monde professionnel et avec l'évolution du secteur.

leforem.be/particuliers/seformer/metier/construction-bois/chantier-vert.html





Seulement 30 % des indépendants et 10 % des chefs d'entreprises sont des femmes. Partant de ce constat, l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation mène différentes actions pour favoriser l'entrepreneuriat féminin.

Ainsi, elle lance chaque année un appel à projets à destination des opérateurs actifs auprès des femmes entrepreneurs. Ces appels à projets visent à :

- explorer des secteurs dans lesquels les femmes entrepreneurs sont moins actives bien que formées pour y entreprendre ;
- soutenir les femmes entrepreneurs ou en devenir en se concentrant sur les freins et obstacles qu'elles rencontrent ;
- valoriser les atouts des femmes en matière d'entrepreneuriat ;

- mettre en réseau les femmes entrepreneurs, créer des synergies et développer des projets communs ;
- et enfin accompagner les femmes dans leur projet que ce soit au niveau du pilotage, du suivi ou du rapportage.

L'objectif est également d'ouvrir le périmètre et de stimuler les actions pilotes et innovantes. Les appels à projet sont en effet adressés aux opérateurs connus/reconnus en entrepreneuriat féminin mais également à d'autres opérateurs à identifier en fonction de la thématique.

L'appel à projets 2016 était consacré au secteur du numérique et entendait permettre à toutes les femmes entrepreneurs ou entrepreneurs en devenir de maîtriser les outils numériques, d'en mesurer les enjeux, d'adapter leur fonctionnement et/ou leur offre au monde connecté de demain et de développer des entreprises adaptées au monde digital.

En 2017, un nouvel appel à projets sera lancé sur le thème du management collaboratif. Celui-ci mettra l'accent sur les formes coopératives d'entrepreneuriat.

infos-entreprises.be

Le Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture

2002



Afin de lutter contre la pollution des eaux souterraines et de surface, le Programme de gestion durable de l'azote en agriculture impose aux agriculteurs wallons une série d'obligations pour gérer la fertilisation azotée et assurer la qualité de l'eau. Des quantités excédentaires de nitrates dans les sols par rapport à la capacité de prélèvement des végétaux contribuent en effet à dégrader la qualité des masses d'eau (dépassement des normes de potabilité, eutrophisation, perte de biodiversité).

Ce Programme, lancé par la Wallonie en 2002, doit être révisé tous les 4 ans, suivant des prescriptions européennes. La 3^e version de ce programme couvre la période 2014-2017 et, comme les versions précédentes, impose notamment que chaque ex-

ploitation dispose de superficies en suffisance pour épandre les fertilisants organiques sans risque pour l'environnement. L'utilisation de fertilisants organiques a notamment pour fonction d'assurer la fertilité à long terme du sol, son maintien en humus et sa résistance à l'érosion. Dans l'optique d'une agriculture durable, l'agriculteur doit rechercher un équilibre entre l'élevage, les cultures et les prairies de son exploitation.

Le taux de liaison au sol correspond au rapport entre l'azote à épandre et l'azote qui peut être valorisé par les cultures. Il est calculé par l'administration wallonne pour l'ensemble des agriculteurs wallons pour leur permettre, si nécessaire, d'exporter leurs effluents vers des exploitations qui peuvent les valoriser sur leurs terres.

Cette mesure incite les agriculteurs à raisonner leur fertilisation et à préserver leurs terres et à protéger les ressources en eau du territoire, ce qui évite notamment des coûts de traitement de potabilisation.

nitrawal.be/agriculteurs/taux-de-liaison





Le programme d'investissements pour la rénovation du parc de logements publics (PIVERT) vise l'amélioration énergétique des logements. L'objectif est de réduire sensiblement les charges locatives supportées par les locataires sociaux, dont la situation financière est généralement précaire, tout en améliorant le confort énergétique des logements. Il cible les logements les plus énergivores et vise à atteindre le maximum d'efficacité énergétique des logements.

Le nombre de logements à rénover est évalué à 10 000. Le programme PIVERT bénéficie d'un financement exceptionnel de 400 millions d'euros et devrait se voir renforcer d'une enveloppe de 80 millions en 2018. La part consacrée aux travaux générateurs d'économies d'énergie est prépondérante (minimum 60 % de l'in-

vestissement) mais les travaux de sécurité et salubrité sont également couverts par le programme.

Concrètement, la mise en œuvre du programme PIVERT se déroule au travers d'appels à projets destinés aux Sociétés de Logement de Service public (64 sociétés en Wallonie). Dans les projets sélectionnés, l'isolation de toiture, la pose de vitrages isolants, l'installation d'un chauffage central ou encore le remplacement de menuiseries et la ventilation des habitations figurent au cœur des travaux.

Le Programme PIVERT permet, au travers d'investissements publics, de réduire les consommations d'énergie du secteur résidentiel public et par là les émissions de CO₂, de soutenir l'emploi dans le secteur de la construction (les évaluations ont mis en évidence que 1 million d'euros investi permettait le maintien ou la création de 10 emplois directs et indirects), de soutenir la formation des personnes plus fragilisées en leur offrant une expérience professionnelle sur les chantiers (à travers l'insertion de clauses sociales dans tous les cahiers des charges), ...

Le programme PIVERT s'inscrit dans une stratégie globale : l'Alliance Emploi-Environnement « construction / rénovation durable ». Cette stratégie vise à faire de l'amélioration de l'environnement une source d'opportunités économiques et de création d'emplois. Cette Alliance associe les partenaires publics et privés pour répondre aux défis énergétique, climatique, démographique et de l'emploi en Wallonie.

wallonie.be/fr/publications/plan-pluriannuel-de-la-1ere-alliance-emploi-environnement

Garantie automatique de la SOWALFIN sur les micro-crédits Credal

2008



La Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises, la SOWALFIN, a pour but de favoriser la création et le développement des PME en Wallonie par la mise à disposition d'outils financiers spécifiques et adaptés. Parmi ses missions, la SOWALFIN octroie des garanties en couverture de financements bancaires.

Afin de faciliter l'accès au micro-crédit professionnel à un public précarisé souhaitant porter et développer un projet entrepreneurial mais n'ayant pas accès au financement bancaire «classique», la SOWALFIN a mis en place un partenariat avec Credal, coopérative de crédit alternatif qui octroie des micro-crédits.

Concrètement, des crédits à hauteur de 25 000 euros maximum peuvent être accordés avec un mécanisme de garantie présentant les spécificités suivantes :

- garantie automatique de 50 % ;
- dans une limite d'encours de 1 500 000 euros ;
- assortie d'une prime de 1 % sur le solde restant du garanti (tarification identique à celle des garanties directes de la SOWALFIN en faveur des banques) ;
- valable pour tous les secteurs (hors commerce de détail, Credal ayant un partenariat avec le Fonds européen d'investissement pour ce secteur).

Depuis la mise en œuvre de la mesure et jusqu'au 30 juin 2016, 202 projets ont pu se concrétiser pour un montant d'engagements en garantie de 840 000 euros.

credal.be/microcredit-professionnel

sowalfin.be



Identifier les attentes et les besoins émergents des personnes en situation de handicap et de leurs familles est crucial afin de leur offrir des services adéquats et réalisant leurs droits, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

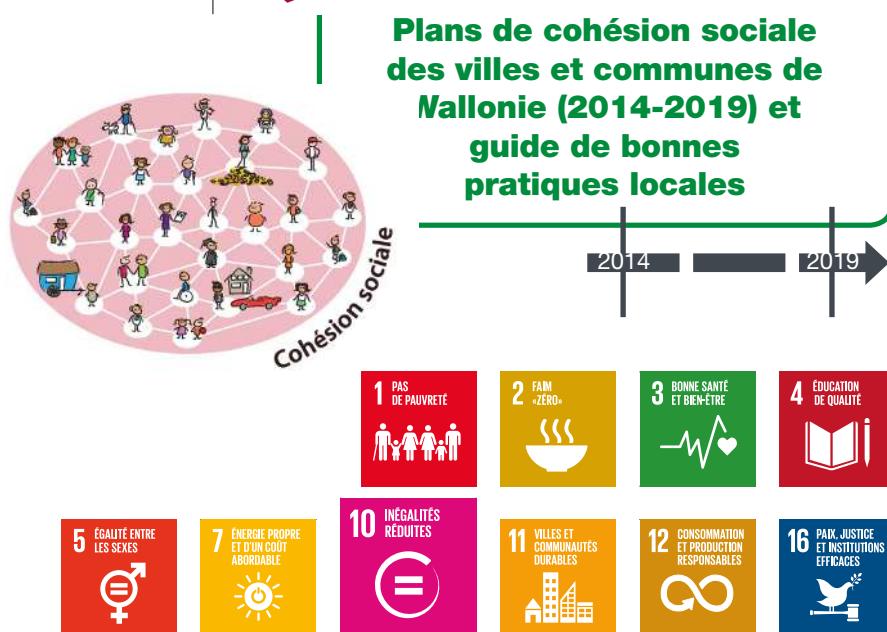
Pour ce faire, l'AViQ a développé une méthodologie afin d'une part, d'assurer une réelle participation des personnes handicapées aux décisions qui les concernent, et, d'autre part, de mettre en place localement des services qui répondent aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles en objectivant les bénéfices tant pour les personnes que pour la société, ainsi rendue plus inclusive.

Depuis sa création, elle s'est ainsi dotée d'organes de concertation et de planification locaux dénommés « Commissions subrégionales ». Ces 13 Commissions, dont le territoire a été déterminé en fonction de critères sociologiques – habitudes de déplacement et centres d'intérêt des habitants – sont composées de représentants des per-

sonnes en situation de handicap et de leurs familles, de services généraux s'adressant à la population et de services spécialisés en matière de handicap. Soutenues par une équipe de coordinateurs de l'AViQ, elles ont pour mission d'évaluer les besoins non couverts au niveau de leur territoire. Chaque Commission détermine ainsi localement les projets qu'elle va développer au cours de l'année. En complément, des enquêtes quantitatives et qualitatives auprès des personnes en situation de handicap et de leurs familles sont réalisées afin d'assurer une meilleure correspondance entre ces besoins émergents et la mise en place de services pouvant y répondre. L'ensemble des initiatives est portée devant les instances de l'AViQ, au moins annuellement. Une gestion proactive des projets est mise en place et une évaluation de la satisfaction des utilisateurs est réalisée après 3 ans pour s'assurer que les projets répondent toujours bien aux besoins des personnes.

Grâce à cette méthodologie, de nombreux projets ont pu voir le jour, par exemple en matière de soutien à l'emploi, de transition entre l'école et la vie active ou encore de logement. À l'heure actuelle, deux projets ont permis l'émergence de nouvelles dispositions légales et de nouvelles politiques publiques à destination des personnes en situation de handicap : le Budget d'Assistance Personnelle, un budget alloué afin d'améliorer la qualité de vie à domicile, et les « services répits », des services qui permettent aux personnes en situation de handicap de passer un moment agréable en présence d'un professionnel et à leurs proches d'avoir un peu de temps pour d'autres activités. Un cadre légal est par ailleurs en cours de réalisation pour de nouveaux dispositifs.

aviq.be/handicap/autres/plan-du-site.html



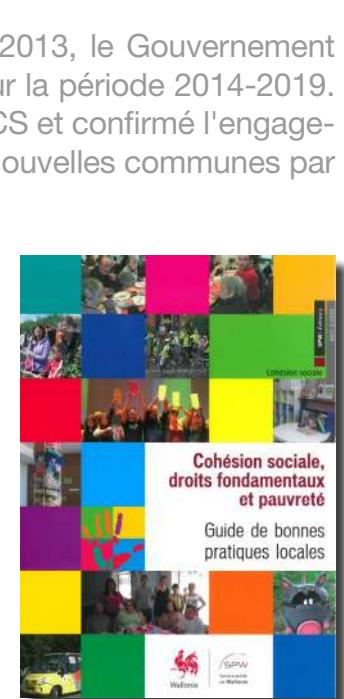
Dans un contexte de précarisation et d'exclusion croissantes, les Plans de cohésion sociale (PCS) permettent de coordonner et développer un ensemble d'initiatives au sein des communes pour que chaque personne puisse vivre dignement en Wallonie. En créant les PCS, la Wallonie veut garantir l'accès aux soins médicaux, à l'emploi, au logement, à la culture, à la formation pour tous les citoyens dans une société solidaire et respectueuse de l'environnement, qui constituent autant d'objectifs de développement durable.

Selon le Conseil de l'Europe, la cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres. Dans le cadre des PCS, la cohésion sociale a une dimension individuelle qui vise le bien-être et la place de chacun dans la société, et une dimension collective qui suppose un équilibre et une réduction des inégalités et qui accorde la possibilité à tous de participer pleinement à une société plus solidaire.

Après une première programmation 2009-2013, le Gouvernement wallon a décidé de reconduire les PCS pour la période 2014-2019. L'appel à projet a recueilli 170 projets de PCS et confirmé l'engagement de 181 des 262 communes, soit 34 nouvelles communes par rapport aux premiers PCS.

En 2016, le SPW a publié un guide de bonnes pratiques locales visant à inspirer les pouvoirs locaux et leur fournir des exemples d'initiatives qu'ils peuvent mettre en place pour renforcer la cohésion sociale et donc le développement durable au sein de leur territoire. Les pratiques répertoriées, de façon non exhaustive, illustrent les 15 droits fondamentaux identifiés en Wallonie comme contribuant à la cohésion sociale, par exemple le droit au travail, à la santé, à l'alimentation, à un logement décent, à l'énergie et à l'eau, à la mobilité ou à la participation citoyenne.

cohesionsociale.wallonie.be/actions/plan-de-cohesion-sociale-des-villes-et-communes-de-wallonie-pcs





En Wallonie, il y a une forte demande de logements locatifs à loyer modéré. Or de nombreux immeubles restent inoccupés. Pour répondre à ce constat, le Fonds du Logement de Wallonie, en partenariat avec le Service public de Wallonie (DGO 4), a mis en place un mécanisme pour rendre habitables les immeubles laissés inoccupés et devenus insalubres.

Concrètement, le Fonds du Logement de Wallonie encourage les propriétaires à réaliser des travaux au moyen d'une solution intégrée comprenant :

- un volet financier par l'octroi d'un mixte de subvention et d'avance remboursable venant compléter les fonds propres investis par le propriétaire pour les travaux ;
- un volet technique par les conseils prodigués par les spécialistes du Fonds du Logement ;
- un volet gestion locative par la conclusion d'un mandat

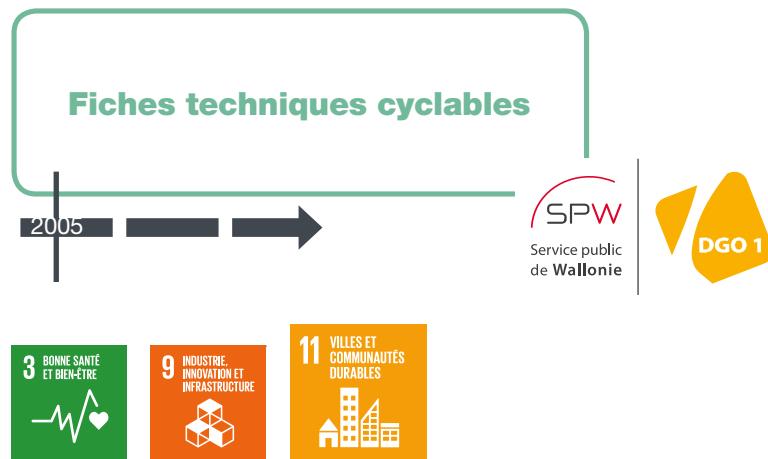
de gestion entre une agence immobilière sociale (AIS) ou une association de promotion du logement (APL) et le propriétaire ;

- un volet fiscal par la réduction du précompte immobilier octroyée durant la période de prise en gestion du bien par l'AIS ou APL.

Grâce à cette mesure, les locataires disposent d'un logement rénové pour un loyer modéré, les propriétaires voient leur patrimoine immobilier revalorisé, les AIS et APL augmentent leur offre de logements à loyer modéré et ainsi leurs revenus, les pouvoirs publics luttent contre la précarisation d'une partie de la population et enfin les entreprises du secteur de la construction augmentent leur carnet de commande.

Depuis 2004, 648 logements ont été rénovés ou sont en cours de rénovation pour un coût moyen par logement de 80 000 euros. 52 millions ont ainsi été investis pour rénover le parc immobilier wallon, 73 % provenant des pouvoirs publics sous forme de subsides et d'avances remboursables et 27 % des propriétaires.

flw.be/index.php/prets-et-subventions-aux-proprietaires



La Direction générale des Routes et des Bâtiments (DGO 1) a entre autres pour mission de conseiller et d'accompagner les gestionnaires de voiries, les bureaux d'études, les entreprises, les associations, etc. afin de développer des aménagements partagés et adaptés pour les usagers actifs.

Pour ce faire, des fiches établissant des recommandations techniques pour les aménagements à destination des cyclistes sont mises à disposition des différents acteurs concernés. L'objectif poursuivi est de réaliser des aménagements sûrs et adaptés pour tous les cyclistes, et cohérents sur le territoire wallon. Cette mesure est prévue dans le Plan Wallonie Cyclable. Ce dernier vise plus largement l'amélioration des conditions de la pratique du vélo et l'augmentation de son usage en Wallonie d'ici 2020.

Ces fiches techniques sont réalisées par un groupe de travail composé de la DGO 1, du GRACQ qui représente les usagers cyclistes en Belgique francophone et d'autres partenaires ponctuels en fonc-

tion des besoins. Par exemple, la Société régionale wallonne du Transport, qui chapeaute les TEC, a ainsi participé à la définition des lignes directrices relatives à la « Bande bus / vélo ».

Grâce à ces fiches, les aménagements en Wallonie seront mieux réalisés, plus sûrs et plus cohérents. Davantage de cyclistes emprunteront ces aménagements.

ravel.wallonie.be





Prise en compte du développement durable dans la réhabilitation de friches industrielles



La SPAQuE a pour mission la réhabilitation des friches industrielles polluées et des décharges en Wallonie.

Dans ce cadre, lors de la déconstruction de bâtiments, la SPAQuE procède à une déconstruction sélective. Les matériaux pollués sont envoyés en centres de traitement agréés, les autres sont triés par filière (bois, briques, plastiques, métaux, etc.) et réinjectés dans le circuit économique au travers des filières de récupération et de réemploi des matériaux de construction. Depuis 2001, la SPAQuE a réhabilité 53 friches industrielles lourdement polluées. Sur la plupart d'entre elles, ce processus de déconstruction a été mis en œuvre.

Par ailleurs, la SPAQuE possède des participations dans 5 entreprises wallonnes actives dans le secteur de la collecte, du traitement et du recyclage de certains types de déchets dont des matériaux de construction.

Pour la réhabilitation d'un site, ce sont des centaines, voire des milliers, de camions qui transportent les terres polluées excavées vers les centres de traitement. Afin de diminuer fortement ce charroi, la SPAQuE privilégie le traitement sur site par utilisation d'unité de traitement physico-chimique, biologique ou encore thermique. Par exemple, sur le site Chimeuse Ouest, situé sur les territoires de Liège et Saint-Colas, ce sont 250 000 tonnes de terres polluées qui ont été traitées grâce à ces trois techniques. Lorsqu'une évacuation est toutefois nécessaire, les terres polluées sont transportées, lorsque la topographie le permet, par voie fluviale via des barges. Ce dispositif mis en place en 2012 permet de désengorger le réseau routier et de réduire les émissions de CO₂. Sur le site de l'ancienne cokerie de Flémalle ce sont ainsi 310 000 tonnes de terres polluées qui ont été évacuées par voie fluviale.



© SPAQuE

spaqua.be/documents/BrochureRehabilitation.pdf

Coopération internationale en matière de climat



Les accords internationaux sous l'égide de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques ont conduit à des engagements financiers des pays historiquement développés vers les pays les plus vulnérables aux effets du réchauffement climatique. Cela s'est formalisé dans l'accord de Copenhague en 2009 pour la période 2010-2012, et dans l'accord de Paris (COP21 en décembre 2015). Le Gouvernement wallon a mandaté l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) pour mener à bien ces engagements à travers notamment le financement direct de projets de solidarité climatique.

Depuis 2010, le Gouvernement wallon alloue donc annuellement des moyens nouveaux et additionnels aux budgets de la coopération belge ou wallonne. Ceux-ci permettent de financer des projets concrets, de l'ordre de 100 000 à 300 000 eu-



ros par projet, dans différents pays partenaires tels le Burkina Faso, le Bénin, le Sénégal ou le Rwanda. Ainsi, depuis 2010, ce sont environ 13,7 millions d'euros qui ont été alloués pour que 30 projets puissent être mis en place.

Ces projets permettent d'apporter une réponse concrète aux conséquences locales du changement climatique, soit via des actions d'adaptation, soit via des actions visant une meilleure maîtrise de l'efficacité énergétique. Les domaines de la gestion de l'eau, des déchets, de l'agriculture et de la forêt, et la protection des rivages sont particulièrement visés.

Dans ce cadre, des formations à des techniques de cuisson économiques en bois ont été mises en place au Burkina Faso et au Bénin avec pour effet la réduction de 30 % d'énergie consommée et l'augmentation de la qualité de vie pour les villages concernés. Au Sénégal, un réseau d'irrigation économique en eau a été installé alors qu'au Rwanda, un projet-pilote de plantations d'arbres sur 33 hectares est mené afin de lutter contre l'érosion des sols en pente par les fortes pluies.

Ces projets permettent par ailleurs de valoriser les compétences wallonnes reconnues dans ces secteurs.

awac.be



L'action vise à supprimer, d'ici le 1^{er} juin 2019, l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans la gestion des espaces publics. Ces produits sont responsables de la pollution des ressources en eau et peuvent provoquer de graves problèmes de santé et sur l'environnement.

Cette action fait partie du Programme wallon de réduction des pesticides 2013-2017 et s'inscrit plus largement dans la Direc-

Tolérance aux sauvageonnes

Votre commune s'entretient naturellement !

www.gestiondifferenciee.be/votrecommunenaturellement www.facebook.com/florelasauvageonne

Depuis juin 2014, l'utilisation de pesticides est interdite dans la plupart des espaces publics en Wallonie.

Logo SPW et Logo Région Wallonne

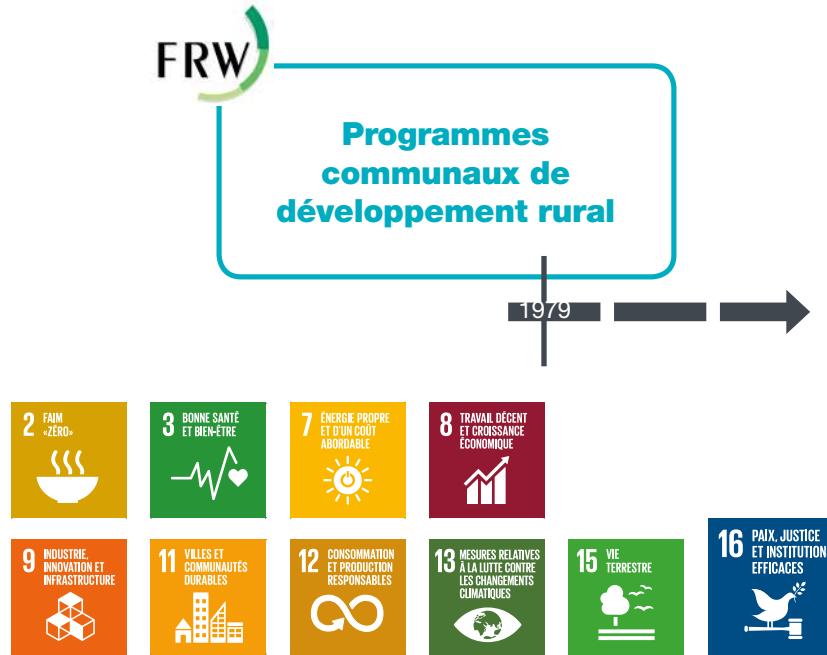
tive européenne 2009/128/CE qui vise à parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable en réduisant les impacts sur la santé et l'environnement et en privilégiant le recours à des techniques alternatives.

La mise en œuvre de cette initiative nécessite des facilitateurs (de l'asbl Pôle wallon de Gestion différenciée) qui assistent les gestionnaires d'espaces publics pour les aider très concrètement à atteindre l'objectif « zéro phyto ». Par exemple, il leur est proposé différentes techniques alternatives aux pesticides en matière de désherbage et de prévention des mauvaises herbes.

Fin 2016, 66 communes wallonnes sont déjà passées en « zéro phyto » et 72 n'utilisent les produits phytosanitaires qu'uniquement dans les cimetières.

À partir de 2018, une autre mesure du Programme wallon de réduction des pesticides visera à protéger les personnes les plus vulnérables aux pesticides (femmes enceintes ou allaitantes, enfants à naître, nourrissons et enfants, personnes âgées et malades) : une série de lieux et de bâtiments fréquentés par ces « groupes vulnérables » seront visés par des mesures d'interdiction d'usage de produits phytosanitaires ainsi que leurs alentours (de 10 à 50 mètres).

environnement.wallonie.be/pesticides



Les Programmes communaux de développement rural (PCDR), approuvés par le Gouvernement wallon pour une durée maximale de 10 ans, sont des outils transversaux, visant à revitaliser les communes rurales et améliorer la qualité de vie de leurs habitants. L'initiative de mettre en place un PCDR revient à la commune, dans le cadre d'une opération de développement rural. Cette réflexion collective est menée sur l'ensemble des aspects qui font la vie d'une commune rurale. Les actions s'adaptent au contexte local et émanent d'une demande des habitants, à travers un processus participatif. Les communes bénéficient d'un financement régional et, pour certaines, de l'accompagnement

d'agents de développement de la Fondation Rurale de Wallonie pour élaborer leur PCDR et mettre en œuvre les actions prévues sur un horizon d'une dizaine d'années.

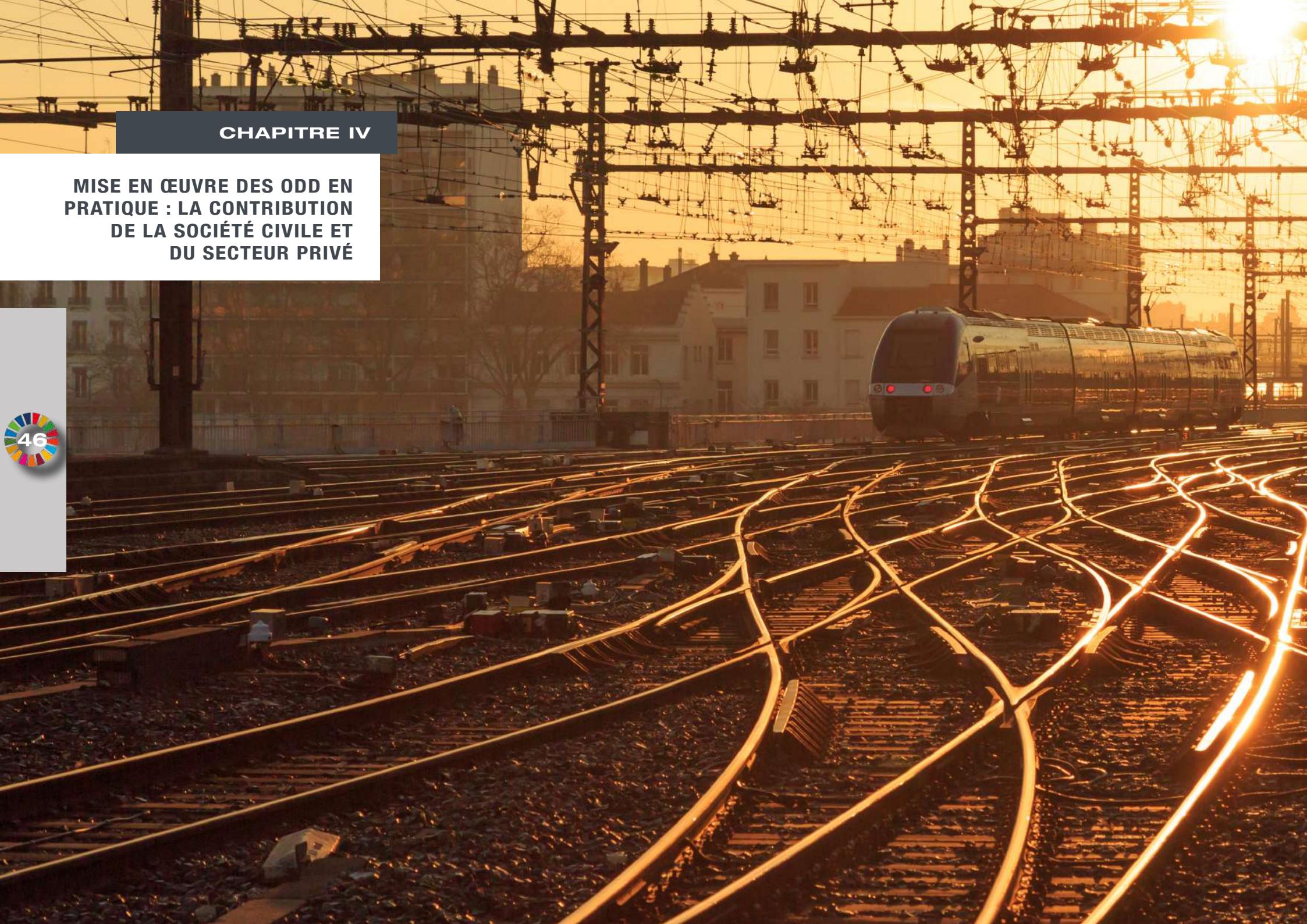
Les actions et les dynamiques que créent les PCDR peuvent s'inscrire dans de nombreux objectifs : renforcer la cohésion sociale (création de maisons de village et de maisons rurales, organisation d'évènements, aménagements d'espaces de convivialité et espaces de jeux), accès au logement (construction et rénovation de logements, logements tremplins, logements inter-générationnels), favoriser l'accès à la santé (maisons médicales et de maisons multiservices en cœur de village), redynamisation de l'économie locale (création de circuits courts et valorisation de produits locaux, rassemblement des acteurs économiques du territoire, sauvegarde, promotion et réaffectation du patrimoine rural et des savoir-faire), préservation de l'environnement (campagnes de sensibilisation au tri des déchets et à la diminution de l'usage des pesticides,...) et des ressources (organisation de repair cafés) ou encore développement de projets de mobilité douce et alternative

Les PCDR constituent par conséquent des instruments-clés de mise en œuvre du développement durable au niveau local. Ils peuvent d'ailleurs être reconnus depuis 2014 comme Agenda 21 locaux.

À ce jour, plus ou moins 130 communes (sur 262 communes en Wallonie) sont en opération de développement rural dont 117 accompagnées par la Fondation Rurale de Wallonie.

frw.be





CHAPITRE IV

MISE EN ŒUVRE DES ODD EN
PRATIQUE : LA CONTRIBUTION
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET
DU SECTEUR PRIVÉ



Ce chapitre met en lumière des actions exemplaires entreprises par la société civile et le secteur privé.

Elles ont été choisies par Associations 21 et Inter-Environnement Wallonie et complétées par des bonnes pratiques de la Fondation pour les Générations futures, des syndicats, de l'Union Wallonne des Entreprises et de l'Union des Classes Moyennes. Elles visent à montrer de quelles façons variées et innovantes la société civile dans son ensemble participe à mettre en œuvre les ODD en Wallonie.

Les bonnes pratiques présentées dans ce rapport ne sont qu'un petit échantillon du foisonnement d'actions réalisées sur le terrain. Elles ont été sélectionnées pour présenter un panel varié d'initiatives en tenant compte des critères suivants :

- transversalité : actions touchant à plusieurs ODD ;
- caractère innovant ;
- ampleur, représentativité ;
- reproductibilité, exemplarité ;
- pérennité ;
- approche partenariale.



Associations 21 est la plateforme de développement durable en Belgique francophone. Elle vise à faciliter la concertation et les collaborations entre une trentaine d'associations membres.

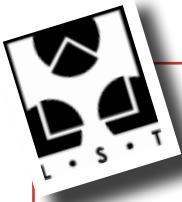
Inter-Environnement Wallonie (IEW) fédère 150 associations au service de l'environnement en Wallonie. Forte de ce réseau, la Fédération interpelle les pouvoirs publics sur une variété d'enjeux environnementaux.

En mettant en avant les acteurs d'initiatives pionnières dans des domaines variés, Associations 21 et IEW visent un enjeu essentiel : leur mise en réseau, pour tirer le meilleur parti de leurs complémentarités et permettre la mutualisation des ressources et expériences. Il s'agit d'une de leurs missions principales.

L'Agenda 2030 des Nations Unies représente, pour ces coupole et pour leurs membres, l'opportunité de sensibiliser non seulement les citoyens, mais aussi les pouvoirs publics aux défis du développement durable relevés quotidiennement par la société civile, avec les moyens du bord, beaucoup de passion et d'engagement personnel et collectif. « Changer le monde » n'est pas qu'un slogan et « ... Commence par toi-même » ne se fait pas tout seul.



L'intelligence collective, désormais au cœur des modes d'action, souligne que le chemin est aussi important que le but et que la participation de toutes et tous, y compris les plus pauvres, est la condition sine qua non d'une transition pacifique vers une société durable et solidaire.



Accompagnement des habitants permanents en zone de loisirs

Mouvement Luttes Solidarités Travail (LST)



Enjeux

Vu la pénurie de logements, plus de 10 000 personnes, soit une part importante des plus pauvres en région rurale, se logent dans des campings et dans des parcs résidentiels. Malgré des tentatives de régulation de ce phénomène (via les Plans Habitat Permanent), la question de l'accès pour tous à un logement de qualité est loin d'être réglée car entretemps, les inégalités continuent de s'accroître.

Objectifs

- Rejoindre en priorité la personne devant quitter son logement, partir de ce vécu d'insécurité et réfléchir ensemble à divers possibles
- Tisser des liens de solidarité entre des personnes qui vivent dans les lieux très éloignés que sont les différentes zones d'habitats permanents
- Susciter le rassemblement des habitants de campings et de parcs résidentiels pour :
 - permettre l'échange d'informations et la compréhension des législations ;
 - construire collectivement une pensée et un argumentaire, rendre visible leur vécu ;
 - lier les attentes spécifiques des habitants permanents aux enjeux globaux de la lutte contre la pauvreté ;
 - interroger les pouvoirs publics sur les conséquences du Plan Habitat Permanent.

Concrètement

- LST organise régulièrement des réunions locales de résidents permanents dans les provinces de Namur, du Hainaut et du Luxembourg, et des réunions entre les habitants de différents campings et domaines.

- Des permanents de l'association accompagnent des résidents dans des démarches et organisent des concertations avec les autorités.
- LST est membre d'une plateforme d'associations qui jouent un rôle de veille et d'interpellation sur le Plan Habitat Permanent.

Partenaires

- Associations : Solidarités Nouvelles, la Teignouse, Miroir Vagabond, Droit au logement différent, CIEP, ATD ¼ Monde, Centre de Médiation des Gens du Voyage.
- Pouvoirs publics : communaux (CPAS, Antennes locales...) et régionaux (SPW - Direction interdépartementale de la Cohésion sociale).

Résultats

Les mobilisations aux côtés des habitants permanents ont permis de résister à des projets de gentrification, à des expulsions, à des coupures d'eau et d'électricité, de mener des actions en justice, de réguler des tensions entre résidents, etc. Par exemple, à Onhaye, le permanent de LST (qui y joue également le rôle d'agent de concertation depuis 10 ans) a mis autour de la table les résidents de la zone de loisir et les autorités communales, qui ont pu entendre le souhait des habitants d'y rester. La zone de loisir est devenue une zone d'habitat et d'importants travaux ont été réalisés pour pallier aux problèmes du circuit électrique et du réseau d'égouttage.

Exemplarité

Aux côtés des habitants permanents, LST a contribué au plaidoyer du secteur associatif wallon, pour influencer l'évolution du Plan Habitat Permanent dans le sens d'une meilleure prise en compte des attentes et intérêts des personnes concernées.



Témoignage

« C'est le lieu qui m'a permis de me relever et d'avoir les choses élémentaires pour vivre : de l'eau, de l'électricité, du chauffage, un domicile, des voisins... ».

Une dame vivant en caravane dans un parc résidentiel.

mouvement-lst.org/reseau_hp.html

Coopérative agricole éco-logique de Producteurs et Consom'acteurs



2011
création de la coopérative



Enjeux

La coopérative Agricovert s'est développée dans le Brabant Wallon et le Namurois avec des producteurs, maraîchers et éleveurs soucieux de se ménager un salaire décent, tout en veillant à accroître l'accessibilité à une alimentation de qualité issue de l'agriculture biologique.

Objectifs

Agricovert est une coopérative agricole de producteurs et « consom'acteurs », à finalité sociale. Son objectif est de garantir un prix juste pour les deux parties, via la vente directe et le circuit court (paniers hebdomadaires). Ce circuit de commercialisation permet de planifier tant la production que la distribution quidoit rester un outil, non une finalité.

Concrètement

Sur base de leurs expériences dans d'autres coopératives, les producteurs ont veillé, dès le départ (ils étaient alors 19, et sont 30 en 2016), à assurer une parité entre eux : chacun a investi une part fixe de 500 euros. Les prix sont fixés sur base d'une concertation entre producteurs et consom'acteurs. Ces derniers sont aussi parties prenantes en tant que coopérateurs (450 en 2016) et le Conseil d'administration est composé paritairement de producteurs et consom'acteurs.

Après un démarrage sur fonds propres qui a permis le développement des paniers bio (jusqu'à 500 paniers hebdomadaires), des subsides ont permis le financement d'une halle relais

agricole, le Comptoir à Gembloux. L'ouverture de trois autres comptoirs est prévue en 2017, à Namur, Louvain-la-Neuve et Etterbeek.

Partenaires

- Sectoriels : par exemple le Mouvement d'Action Paysanne dans la mise au point d'une alternative à la certification bio.
- Locaux : par exemple, à Louvain-la-Neuve, La Maison du Développement Durable et d'autres associations sont partenaires du projet d'ouverture d'un comptoir paysan.

Résultats

- Valorisation des produits : dans un contexte de forte concurrence, les paniers permettent aux producteurs de planifier les cultures et de réduire les pertes. La vente directe se diversifie : comptoirs paysans, cuisinerie (produits transformés), vente aux restaurateurs, considérés comme des ambassadeurs, achat-vente entre producteurs pour compléter leurs paniers et échoppes. Ainsi, ils ne doivent plus passer par des grossistes et s'entraident entre collègues.
- Sensibilisation des clients des comptoirs et des abonnés aux paniers hebdomadaires, aux diverses dimensions de l'alimentation durable et à l'enjeu du juste prix.
- Insertion socioprofessionnelle : les travailleurs ont tous démarré dans le cadre d'un programme d'insertion socioprofessionnelle, 80% ont été engagés ensuite en contrat à durée indéterminée.

Exemplarité

- Accompagnement des producteurs via des réunions régulières sur les pratiques culturales, la fixation des prix, les plans de cultures, etc. Les producteurs discutent aussi d'une charte qualité pour clarifier leur identité : production locale et bio mais pas bio intensive. Ils parraîtent les jeunes, accueillent les nouveaux, organisent des visites de fermes, etc. Cette dynamique permet d'aller plus loin que la certification et favorise l'essaimage et la concertation avec d'autres mouvements.
- Les producteurs qui vendent à la caisse des comptoirs sont rémunérés et non bénévoles, en cohérence avec la finalité de la coopérative.
- De nombreux prix ont couronné Agricovert, attestant la reconnaissance du projet.

agricovert.be

La santé, un enjeu collectif pour les Maisons Médicales



Enjeux

On compte plus de 100 maisons médicales en Wallonie et à Bruxelles.

Fondées pour la plupart dans les années 70, elles sont regroupées au sein de la Fédération des maisons médicales (FMM) et des collectifs de santé francophones. Elles visent à répondre aux besoins de santé primaires par des soins de qualité, accessibles, globaux et intégrés. Les thérapeutes fonctionnent en équipe et dans une logique de suivi à long terme. Les maisons médicales défendent et pratiquent au quotidien des valeurs de solidarité, d'équité, de justice sociale, de citoyenneté, de respect des différences et d'autonomie. Dans cette optique, elles visent à apporter des solutions collectives à un problème social ou à un besoin commun : c'est ce qu'on appelle l'action communautaire en santé.

Objectifs

- Faire se rencontrer le curatif et le communautaire pour obtenir un impact positif sur les déterminants de la santé, en agissant notamment sur la réduction des inégalités sociales, l'accès à un logement adapté, l'amélioration de l'environnement, l'accès à l'éducation, à la culture, à l'emploi...)
- Favoriser la mise en capacité des personnes et des communautés à travers des initiatives concrètes fonctionnant de façon démocratique.

Concrètement

La FMM offre un soutien méthodologique aux maisons médicales qui mènent des actions communautaires en santé, dans le cadre de la promotion de la santé en Wallonie :

- réunions régulières du personnel en charge des actions communautaires dans chaque région ou province ;
- outils méthodologiques adaptés aux besoins, au langage et aux réalités des maisons médicales.

Partenaires

Nombreux partenaires locaux et européens, y compris les Centres Locaux de promotion de la santé et SACOPAR – Belgique (promotion de la santé notamment au niveau communal).

Résultats

Ce soutien favorise les initiatives (ex. création de comités de patients) et les collaborations, pour le plus grand bénéfice des patients, des professionnels et de la société dans son ensemble. Par exemple :

- à Ottignies, collaboration avec la Cellule de Développement Communautaire de la commune;
- à Charleroi, projet mené avec le CPAS dans le quartier de la Docherie pour répondre à la violence des jeunes, avec les jeunes eux-mêmes.

Exemplarité

- Le site internet de la FMM présente de nombreux outils adaptés, ressources et exemples.
- La FMM est cofondatrice de la Plateforme Santé et Solidarité qui orchestre la première édition de la Biennale Ensemble pour la santé, les 1 et 2 décembre 2017 : l'occasion d'échanger et valoriser les bonnes pratiques à une plus large échelle, avec les acteurs socioculturels et du développement durable.

Témoignage

« En tant que soignant, on est confronté tous les jours à une précarité grandissante, et aux liens entre précarité et santé. On le constate au quotidien, et ça nous pose question. D'où l'envie de s'arrêter pour penser les choses, réfléchir plus globalement. Réfléchir à l'impact de nos actes sur la société et à notre rôle de citoyen. »

Un collaborateur de maison médicale.

maisonmedicale.org/Ressources-et-outils-pour-l-action-communautaire.html
maisonmedicale.org/-Cat-losante-.html



HERA, Prix d'excellence pour préparer les cerveaux de demain à penser et agir "à 360°"

2010



Enjeux

Partant du constat que l'enseignement supérieur et la recherche sont fondamentaux dans l'émergence d'innovations et de réponses aux enjeux multiples auxquels devront faire face les générations présentes et futures, la Fondation pour les Générations Futures a initié en 2010 le programme HERA (Higher Education & Research Awards for Future Generations).

Objectifs

Il s'agit d'un programme de prix d'excellence destiné à soutenir l'exigence et l'excellence de celles et ceux - étudiants et chercheurs - qui intègrent une approche transversale propre au développement durable dans leurs thèses de doctorat ou mémoires de Master. L'objectif d'HERA est d'inspirer par ce biais progressivement l'ensemble de la communauté académique.

Concrètement

HERA inclut différents prix. D'une part, le Doctoral Thesis Award for Future Generations, un prix bisannuel de 7 500 euros, récompense des thèses de doctorat, toutes disciplines confondues, ayant intégré les différentes dimensions d'un développement durable (environnement, hu-

main, économique, participation) dans une approche transversale du sujet.

D'autre part, des Master's Thesis Awards for Future Generations, des prix annuels de 2 500 euros, sont attribués à des mémoires traitant de manière transversale et innovante des domaines suivants :

- l'architecture ;
- la santé ;
- l'alimentation ;
- la finance ;
- l'économie coopérative ;
- le design.

Partenaires

HERA se développe grâce à de nombreux partenariats privés et le soutien des pouvoirs publics. Les six universités francophones du pays sont partenaires et accueillent à tour de rôle la Cérémonie des HERA Awards.

Témoignage

« Une telle reconnaissance par un Jury 'sociétal' est un formidable encouragement à développer des travaux de recherche utiles à la société, hors du cocon académique. L'appui financier m'a permis d'approfondir mes recherches au niveau international et postdoc, et HERA a étendu mon réseau ! »

Jean Hugé, Lauréat 2013 au Doctoral Thesis Award

hera.foundationfuturegenerations.org/fr



© FGF



Enquête sur le genre dans les organisations de développement durable



Enjeux

Les femmes sont nombreuses dans le secteur du développement durable et dans les associations actives dans la transition vers une société sobre et solidaire. Elles y occupent en général des fonctions qualifiées, innovantes et créatrices de liens. Pourquoi ne les trouve-t-on pas autant que les hommes aux tribunes des colloques, dans les médias et au sommet des organigrammes ? Ce constat en forme de question devait être objectivé, surtout dans le chef d'organisations plaidant l'égalité auprès des pouvoirs publics.

Objectifs

Une recherche-action a été menée au travers d'une enquête qualitative sur l'intégration du genre dans les organisations dédiées au développement durable en Belgique francophone. Il s'agissait de vérifier le nombre et le rôle des femmes dans ces organisations, et dans quelle mesure l'égalité entre les femmes et les hommes y est une priorité. Leur poser ces questions visait aussi à susciter le débat en interne, et un cheminement vers plus d'égalité entre femmes et hommes.

Concrètement

Sur les 30 associations approchées, 14 ont répondu à un questionnaire puis accepté une interview. Ces associations sont actives dans la sauvegarde et l'éducation à l'environnement, l'agriculture, l'alimentation durable, la consommation responsable, la biodiversité, la finance éthique et l'accès à l'habitat.

Partenaires

Le Monde selon les Femmes et Associations 21, Fédération Wallonie Bruxelles via le programme Alter-Egales qui promeut les droits des femmes et l'égalité des chances.

Résultats

Les conclusions de l'enquête confirment l'hypothèse de départ : les femmes sont majoritaires dans les équipes, mais les responsabilités restent souvent aux mains des hommes et peu d'attention est accordée à la question du genre, dans le management.

Cependant, l'aspect stratégique de cette question rencontre de l'intérêt, parallèlement à une évolution des modes de gouvernance des structures associatives plus égalitaires et de ce fait, favorables aux femmes : de plus en plus d'équipes se forment aux méthodes d'intelligence collective. Là où des méthodes plus horizontales sont adoptées, où le souci de répartir les responsabilités et la parole se concrétise, les femmes ont en moyenne plus de possibilités de se faire entendre.

Exemplarité

Le « gender mainstreaming » constitue un levier pour la transition, tout comme la transition constitue un levier pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais l'intention ne suffit pas : Le Monde selon les Femmes invite les organisations dédiées au développement durable à poursuivre la démarche de façon plus systématique et programmée via des formations à l'intégration de l'approche du genre dans leur management. Suite à l'enquête, une affiche a été publiée, à accrocher aux valves des associations comme rappel des principaux constats de l'enquête et conseils pour le changement.

Témoignage

« Il est temps que ce secteur, qui se veut exemplaire sur le plan social et environnemental, montre également l'exemple sur le plan du genre. Commençons par appliquer à nous-mêmes l'ODD n°5 de l'agenda 2030 de l'ONU : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. »

Antoinette Brouyaux, Associations 21.

mondefemmes.be/pdf/mf-r-p18-genre-et-dd-web.pdf

Cluster Eco-construction : réseau d'entreprises wallonnes pour la construction durable

2003 →

2003 au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Namur et depuis 2007 comme asbl



Enjeux

Les impacts du secteur de la construction sont considérables sur les plans :

- économique : le secteur représente 5% du PIB belge en 2015 et est créateur d'emplois nombreux et variés ;
- social : les techniques de construction ont des impacts sur le bien-être et la santé (par exemple sur la qualité de l'air intérieur) ;
- environnemental : le secteur est responsable de 50 % de la consommation mondiale de matières premières, de 42 % de la consommation totale d'énergie pour le chauffage et l'éclairage des bâtiments en Belgique et génère de nombreux déchets.

Objectif

Dynamiser le marché de l'éco-construction pour construire de manière plus respectueuse de l'environnement, de la santé des habitants et des travailleurs

Concrètement

Le cluster Eco-construction met en réseau l'ensemble des acteurs et experts du secteur : architectes, entrepreneurs, bureaux d'étude, négociants, etc. Pour tisser des liens entre ses membres, le cluster a élaboré un annuaire et organise des séminaires, conférences, voyages d'étude et actions de sensibilisation. Le cluster assure également une visibilité pour ses membres auprès du grand public en participant à de nombreux salons en Wallonie et dans les régions voisines.

Les membres bénéficient ainsi de multiples avantages: un réseau de professionnels partageant leurs valeurs, une meilleure visibilité grâce aux actions collectives (salons, presse, annuaire...), des informations techniques actualisées, des compétences améliorées. Les membres du cluster s'engagent de leur côté à respecter les principes de l'éco-construction en signant une charte et paient une cotisation.

Partenaires

- les 270 entreprises ou organismes membres du cluster ;
- des organisations du secteur : fédérations, intercommunales de développement économique et associations ;
- les autres clusters wallons ;
- la Région wallonne et l'Union européenne, pour les financements.

Résultats

Le nombre de membres du cluster Eco-construction a fortement augmenté: d'une petite centaine en 2010, ils sont aujourd'hui 270. Ce dynamisme atteste du succès du cluster et reflète la forte croissance du secteur.

Exemplarité

Une approche transversale de la construction avec une attention à toutes ses dimensions : économie, environnement, santé, formation, circuits-courts, emplois locaux, innovation,etc.

Témoignage

« Le cluster Eco-construction c'est d'abord la connaissance du milieu. Comme architecte, on ne peut pas tout connaître. Les contacts avec les autres acteurs du secteur me permettent d'être plus pertinent dans mon travail, de faire des affaires et de développer des produits et des solutions innovantes. »

Hubert Sauvage, Architecte.

clusters.wallonie.be/ecoconstruction-fr



creating green corridors
under overhead lines



Le Projet LIFE Elia : la création de corridors verts sous les lignes à haute tension



Enjeux

Les couloirs situés sous les lignes à haute tension en forêt sont débroussaillés régulièrement pour garantir la sécurité des installations. Ces travaux lourds et coûteux ont des effets négatifs sur la biodiversité, le sol (tassemement par les engins) et les paysages.

Objectif

Transformer les tracés de lignes à haute tension en corridors verts en instaurant des pratiques de gestion qui réconcilient les enjeux de sécurité et de biodiversité, sans augmenter les coûts d'entretien.

Concrètement

Different types of aménagements propices à la biodiversité sont réalisés sous les lignes à haute tension en forêt: installation de lisières forestières, création de vergers conservatoires d'espèces sauvages en déclin, restauration de tourbières, landes et prairies maigres, creusement de mares, lutte contre les plantes invasives, gestion par pâturage extensif ou fauchage tardif ou encore mise en place de prairies fleuries allégées.

Le projet vise aussi à sensibiliser différents publics: le grand public par la pose de panneaux didactiques notamment, les gestionnaires forestiers par la publication de brochures, le personnel d'Elia et RTE mais aussi les opérateurs électriques dans les autres pays européens à qui les pratiques innovantes du projet ont été présentées.

Partenaires

- pour le financement : l'Union européenne, la Wallonie et les gestionnaires du réseau de transport d'électricité belge et français (Elia et RTE) ;
- pour la réalisation : deux associations environnementales Solon et CARAH en partenariat avec Elia et RTE ;

- une multitude d'acteurs sont par ailleurs impliqués dans la mise en œuvre du projet: administrations, communes, propriétaires privés, agriculteurs, chasseurs, parcs et réserves naturelles, etc.

Résultats

Le projet a permis de réaménager plus de 300 hectares sur 150 kilomètres de tracés de lignes à haute tension en Wallonie et 60 hectares sur 7 sites en France. Le développement de la biodiversité y est mesuré de manière objective par des indicateurs de suivi.

Pour Elia et RTE, ces nouvelles pratiques leur permettent de réaliser des économies substantielles (coûts d'entretien divisés par 2 sur 30 ans) et améliorent leur image de marque auprès des acteurs locaux.

Le projet a également de nombreux autres effets positifs, notamment sur la fierté du personnel de terrain d'Elia et RTE par rapport à leur « nouveau » métier et des acteurs locaux qui se réapproprient ces « no man's land » (éleveurs, apiculteurs).

Exemplarité

- un partenariat réussi entre le secteur public, des entreprises privées et des associations ;
- un projet « win-win » pour tous les acteurs concernés ;
- un projet innovant et reproductible à très large échelle (300 000 kilomètres de lignes à haute tension dans l'UE sans parler des autres opérateurs linéaires), récompensé par plusieurs prix.

Témoignage

« Six de mes vaches Highlands pâturent sous les lignes électriques durant les mois d'été. En me facilitant l'accès à la terre, le LIFE m'a donné un vrai coup de pouce. Et c'est pour moi un plaisir et une fierté de gérer ces milieux biologiquement très intéressants. Les promeneurs adorent et m'interpellent régulièrement au sujet de ce pâturage écologique. »

Stéphane Delogne, éleveur bio à Bertrix, Belgique

life-elia.eu



© elia



Cozycar : l'autopartage entre particuliers



Enjeux

Une voiture « dort » en moyenne 95 % du temps, soit 23 heures par jour ! Même à l'arrêt ces voitures représentent un coût pour leur propriétaire en raison des frais d'assurance et d'amortissement, mais aussi un coût environnemental. La pollution associée à la fabrication d'une voiture équivaut à celle générée par deux années d'utilisation ! Par ailleurs, ces véhicules accaparent l'espace.

Objectifs

Cozycar offre aux personnes qui souhaitent partager une voiture un système d'autopartage efficace, intéressant et attractif. C'est une réelle alternative à la possession automobile pour tous ceux qui ont besoin d'une voiture d'appoint de temps en temps.

Le leitmotiv de Cozycar : « faire plus avec moins » !

Concrètement

Cozycar promeut et facilite l'autopartage à travers les missions suivantes :

- aide aux participants pour développer le système dans leur quartier notamment grâce à une carte des autopartageurs ;
- soutien aux groupes dans leur gestion quotidienne via différents outils : des conventions standard, un outil de calcul des coûts réels du véhicule, un système de réservation, etc ;
- négociations avec tous les interlocuteurs du secteur, dont les assurances pour proposer une assurance adaptée à l'autopartage à un prix équivalent ;



- organisation d'évènements pour faire connaître le service comme les apéros de l'autopartage.

Partenaires

Cozycar est un service de l'asbl Taxistop. Pour le développement du service, Taxistop collabore étroitement avec autodelen.net qui propose ce service en Flandre depuis 2003. La promotion est réalisée en partenariat avec des acteurs locaux.

Résultats

En Wallonie, Cozycar compte plus de 500 membres et 30 groupes d'autopartageurs (contre 500 groupes en Belgique). Le partage d'une voiture entre particuliers permet de remplacer de 3 à 7 véhicules privés. Outre la réduction du nombre de voitures, l'autopartage rationalise les déplacements en voiture – celle-ci n'étant plus garée juste devant la porte et crée du lien entre voisins.

Exemplarité

- un service innovant qui facilite les changements de comportements ;
- un projet qui répond à une diversité d'enjeux : consommation de ressources, mobilité, aménagement du territoire, etc.

Témoignage

« Je prête ma voiture à ma voisine lorsque je n'en ai pas besoin les soirs et week-ends. Elle roule environ 400 kilomètres par mois. Ma voiture me coûte 0.25 euro/kilomètre tout compris, je reçois donc 95 euros par mois pour couvrir tous les frais de mon véhicule ! »

Martin, Nivelles

cozycar.be



La Ressourcerie Namuroise, une seconde vie pour les encombrants



2005 2007
+ +
sous forme de projet pilote création d'une société coopérative à finalité sociale, agréée entreprise d'insertion

Enjeux

La collecte traditionnelle des encombrants pose problème : pas de valorisation des encombrants qui sont tous broyés et conduits en centre d'enfouissement technique, collectes à date fixe ne répondant pas aux imprévus de la vie (déménagements, etc.), problèmes de propreté publique les veilles et lendemains de collecte, coût important pour les communes.

Objectifs

- réduire les déchets en privilégiant, dans l'ordre : la réutilisation, la réparation et le recyclage ;
- favoriser l'insertion professionnelle et la formation de personnes trouvant difficilement un emploi ;
- créer des activités de valorisation sociale pour personnes handicapées mentales.

Concrètement

La Ressourcerie offre aux communes un service de proximité de collecte d'encombrants chez le particulier, suivi d'un tri et d'une gestion globale des déchets. Les matières ou objets non réutilisables sont dirigés vers une filière de recyclage ou d'élimination. Les objets en bon état sont remis sur le marché en tant qu'objets de seconde main via les trois magasins de la Ressourcerie (Ravik boutik Namur et Andenne, Madame Ravik pour les objets relookés et/ou upcyclés).

La Ressourcerie organise également pour la Ville de Namur des évènements autour du réemploi : dimanches de l'éco-consommation, Repair Cafés, ateliers créatifs, visites du centre de tri, salon RECUP're, etc.

A travers ces activités, la Ressourcerie offre à des travailleurs peu qualifiés une formation dans une large gamme de métiers : vendeurs, chauffeurs, maintenance, caristes, menuisiers, etc. Elle collabore également avec l'asbl Handipar « Handicap et Participation », implantée sur

le site de tri et responsable du nettoyage et du conditionnement des petits objets, des ateliers de boissellerie et de peinture du mobilier.

Partenaires

- de nombreux partenaires « métiers » locaux qui se chargent de recycler ou réhabiliter ce qui a été collecté (métaux, électroménagers, livres, etc.) ;
- des partenaires publics : les villes et les communes clientes de la Ressourcerie, les CPAS qui recrutent des personnes via le contrat « article 60 » ;
- des théâtres et cinémas pour des prêts d'éléments de décors.

Résultats

3 000 tonnes d'encombrants collectés par an dans 20 communes, soit 10 à 12 tonnes par jour qui se répartissent dans les filières suivantes :

- 10 % de réutilisation via les magasins de la Ressourcerie ;
- 75 % de recyclage ;
- 15 % de valorisation énergétique en incinérateur pour les déchets ultimes.

La Ressourcerie c'est aussi : 39 emplois dont 16 sous contrat « article 60 » et des activités socialement valorisantes pour une trentaine de personnes handicapées.

Exemplarité

- Un projet transversal qui touche à toutes les dimensions du développement durable : environnement, économie, social, circuits courts, économie circulaire, partenariats, culture.
- Un projet innovant et reproduit qui a servi de modèle à d'autres « ressourceries » à Liège et Charleroi.

Témoignage

« La rencontre avec la Ressourcerie Namuroise a été essentielle dans le développement de notre activité de création de mobilier à base de réemploi. Aujourd'hui, nous développons ensemble les différents produits dans un esprit win-win. »

Olivier Deruyttere, Créateur du mobilier Raymonde.

laressourcerie.be





Enjeux

La sensibilisation des travailleurs et de leurs représentants à l'environnement constitue un enjeu pour les syndicats qui ont mis en place plusieurs structures dédiées à cet objectif, et ce avec le soutien de la Wallonie. D'une part, le Réseau Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement (RISE) a été créé en 1996 par la FGTB et la CSC. D'autre part, le Programme environnement et participation (Prepart) a été créé par l'organisation d'éducation permanente de la CGSLB Bien-être des salariés en 2003.

Objectifs

Ces initiatives ont pour objectif de stimuler la concertation sociale en environnement dans les entreprises en renforçant la motivation et la capacité des travailleurs et de leurs délégués à intervenir sur cette question dans les organes de concertation et de négociation. Le but est que les délégués participent à limiter les impacts des activités de leurs entreprises sur l'environnement.

Initiatives syndicales de sensibilisation des travailleurs à l'environnement

Les thèmes couverts sont très divers, par exemple la gestion des déchets, les économies d'énergie, le climat, l'alimentation, l'éco-consommation, les déplacements des travailleurs, etc.

Concrètement

Les actions menées sont variées, qu'il s'agisse de formations, d'organisation de forums et séminaires ou de création de groupes de travail et de réseaux en entreprises.

Ainsi, des forums sont organisés tous les 4 ans depuis 2002 en front commun syndical. Ces événements rassemblent généralement plus de 300 délégués et permanents syndicaux et permettent d'échanger sur les situations et pratiques dans différents secteurs aussi divers que les hôpitaux, l'industrie agroalimentaire, le non marchand, ou le secteur bancaire. Fin 2016, pour fêter ses 20 ans d'existence, RISE a ainsi organisé avec Bien-être des salariés le colloque « 20 ans de concertation sociale en environnement ».

Autre action dans le cadre du projet RISE : la création de groupes de travail au sein des entreprises, en amont des organes de concertation et de négociation, qui rassemblent des représentants des syndicats, des représentants patronaux et des travailleurs affiliés ou non. Ces groupes de travail procèdent à une analyse de la gestion environnementale de leur entreprise et élaborent un plan d'actions pour améliorer celle-ci. Les actions ainsi définies font l'objet d'une validation par les organes de concertation.

Par ailleurs, chaque organisation syndicale mène ses propres actions :

- il existe au sein de la FGTB un réseau de délégués actifs sur l'environnement issus de différents secteurs. Les participants travaillent sur des thématiques communes qu'ils mettent à l'ordre du jour de leurs organes de concertation et de négociation et bénéficient pour ce faire des expériences des uns et des autres ;
- du côté de la CGSLB, des séminaires en entreprise portant spécifiquement sur l'utilisation rationnelle de l'énergie sont organisés tous les deux ans ;
- à la CSC, des dynamiques locales se développent également telles que le Groupe Environnement Liégeois (GEL), formé de délégués et militants, qui a décidé d'ouvrir le débat aux citoyens et aux associations.

Partenaires

Toutes ces actions se mettent en place en partenariat avec différents acteurs : les instituts d'éducation permanente des syndicats, les responsables syndicaux, les équipes de RISE et de la Cellule environnement de Bien-être des salariés, les délégués d'entreprises et d'autres

acteurs comme des académiques, des associations environnementales, l'administration wallonne, etc.

Témoignage

« Dans mon entreprise, on a déjà commencé la chasse au gaspillage d'énergie. Des portes automatiques ont été installées dans les hangars où des clarks sont utilisés, cela permet que les portes s'ouvrent et se ferment automatiquement. Gain de temps, plus de bien-être pour les travailleurs. Dans les toilettes, nous utilisons des robinets automatiques et nous allons tout doucement passer au sèche-mains, au lieu du papier. Cela permettra de réduire la consommation de papier. Au niveau du tri des déchets, des containers sont disponibles, avec des codes couleur pour aider les travailleurs ».

Un militant CGSLB.

rise.be

cgslb.be/fr/environnement-wallonie



Cellule Parcs d'Activité Durables de l'Union Wallonne des Entreprises



Enjeux

Les entreprises situées dans un parc d'activité économique ont souvent les mêmes besoins pour fonctionner, en particulier pour les fonctions de « support » (stockages, énergie, informatique, etc). Et souvent les problématiques rencontrées par chacune sont similaires (mobilité, environnement, sécurité, etc).

Cependant, de par leur taille, nombre d'entre elles ne sont pas en mesure de développer, de manière individuelle, des solutions performantes pour y remédier. Une approche collective, via un regroupement en associations d'entreprises, apparaît dès lors tout à fait pertinente à l'échelle d'un parc d'activité économique. La concentration d'entreprises dans un même espace géographique permet en effet de pouvoir mettre en place des solutions plus performantes à un coût moindre. Par exemple, il sera moins coûteux de faire venir un camion pour collecter papiers/cartons dans plusieurs PME que dans une seule.

En 2016, on dénombre une trentaine d'associations d'entreprises et Business Clubs sur les 262 parcs d'activité économique wallons. Malheureusement, ces structures manquent souvent de temps, de ressources humaines et financières, ainsi que d'expertise pour assumer pleinement leur rôle. Dès lors, le soutien et l'expérience apportés par la Cellule Parc d'activités durables de l'Union wallonne des entreprises (UWE) permet de concrétiser leurs actions respectives en matière de développement durable, et de les crédibiliser auprès des différentes parties prenantes que sont les intercommunales de développement économique, les communes, les agences de développement local, etc.

Objectifs

La Cellule a pour objectif de promouvoir le développement durable au sein des différents parcs d'activité économique wallons via le soutien des associations d'entreprises qui y sont présentes.

Elle vise en particulier à :

- stimuler et encourager la création de nouvelles associations d'entreprises partout en Wallonie ;
- aider à la reconnaissance des associations par l'ensemble des acteurs socio-économiques ainsi que des autorités publiques ;
- soutenir les associations d'entreprises pour qu'elles puissent mener à bien des projets et des actions de terrain en matière de développement durable.

Concrètement

Pour atteindre ses objectifs, la Cellule a mis en place différentes actions et outils pratiques d'une part pour encourager la mise en réseau et la création d'associations d'entreprises dans les parcs d'activité économiques et d'autre part pour favoriser les synergies entre entreprises d'un même parc d'activité économique.

Parmi les matières traitées par la Cellule, on retrouve :

- l'approvisionnement en commun de matières premières, d'énergie, de produits finis et semi-finis ;
- la mutualisation de services aux entreprises (collecte des déchets, traitement des eaux usées, transport en commun, etc.) ;
- le partage d'équipements (salle de réunion, parking, etc.) ou de ressources (emplois en temps partagé, etc.) ;
- les échanges et interactions (résidus de production, eau, vapeur, etc.) dans une optique d'économie circulaire.

Partenaires

La Cellule Parcs d'Activité Durables est le fruit d'un partenariat entre l'UWE et la Wallonie. Elle est gérée par l'UWE et financée par la Wallonie, à l'initiative du Ministre ayant les parcs d'activité économique dans ses attributions.

Résultats

Depuis 2011, la Cellule a contribué à la création de quelques associations d'entreprises et en a soutenu beaucoup d'autres dans la réalisation de leurs projets en matière de développement durable.

La Cellule a par exemple soutenu et conseillé l'Alliance Centre BW, association d'entreprises du Brabant wallon dans leur projet d'élaboration d'une charte « pour un avenir durable » basée sur les ODD et qui servira de cadre de valeurs pour l'ensemble des projets menés par l'association. Une telle expérience pourra être reproduite avec d'autres associations d'entreprises.

En résumé, voici les principaux résultats observés :

- organisation de 9 inter-associations d'entreprises ;
- création d'un vade-mecum d'aide à la création d'associations d'entreprises ;
- création d'un annuaire en ligne des associations d'entreprises et des Business Clubs ;
- création d'un site internet dédié à la Cellule en 2016 ;
- soutien dans la mise en place de projets en matière de gestion collective des déchets ;
- organisation de 2 éditions de l'action « Don de sang dans les PAE » en collaboration avec la Croix-Rouge de Belgique : récolte totale d'environ 560 poches de sang.

Témoignage :

« Le projet de la Cellule Parcs d'Activité Durables est bâti sur l'idée que les améliorations obtenues en regroupant plusieurs PME peuvent être supérieures aux améliorations que chaque entreprise pourrait atteindre individuellement. C'est la raison pour laquelle nous encourageons les entreprises à se fédérer en associations d'entreprises et que nous favorisons leur mise en réseau afin qu'elles puissent partager leurs expériences et véhiculer les principes du développement durable dans les zones d'activité économique de Wallonie. »

André Lebrun, Directeur du Département environnement à l'UWE

cpad.be

Sessions d'information des entrepreneurs à l'environnement et au développement durable



Enjeux

Les entreprises font face à diverses interrogations quand elles sont confrontées à de nouvelles législations en matière d'environnement ou quand elles veulent améliorer la gestion environnementale de leur activité. L'Union des Classes Moyennes (UCM) accompagne et conseille ses entreprises membres (PME, indépendants et titulaires de professions libérales) sur ce plan en diffusant une information ciblée selon les publics.

Objectifs

Pour répondre aux questions sur des sujets d'actualité ou de législations en matière d'environnement et diffuser des bonnes pratiques pour un secteur et/ou une thématique en particulier, le Service environnement d'UCM organise des sessions d'information à destination de ses publics-cibles.

Concrètement

UCM conçoit des sessions d'information sous différentes formes :

- des « Ateliers de l'environnement » et « Midis du développement durable » à destination des indépendants, commerçants et chefs de PME ;
- des « Matins verts » à destination des titulaires de professions libérales.

Les thématiques couvertes sont diverses : l'économie circulaire, le tri des déchets, le stockage des hydrocarbures, la construction durable, l'alimentation durable, etc.

Partenaires

Les sessions d'information s'organisent en partenariat avec différents acteurs selon les thématiques abordées, par exemple les intercommunales de développement économique, les agences de développement local et des fédérations professionnelles.

Résultats

Selon les années, de 20 à 30 sessions sont organisées au travers de la Wallonie et touchent 700 à 800 personnes.

L'organisation de ces sessions d'information permet une meilleure diffusion des obligations et bonnes pratiques en matière d'obligations environnementales, avec un effet démultiplicateur de l'information via les relais que sont les professions libérales et les fédérations professionnelles. Les sessions d'information donnent lieu à une augmentation notoire des questions en helpdesk traitées via téléphone et internet.

Témoignage

« L'approche pratique du contenu des sessions d'information, la qualité et la disponibilité des intervenants » tel est le principal retour des participants. Les entrepreneurs peuvent aussi profiter de ces sessions pour échanger sur leur cas concret. Ceci leur permet ainsi d'identifier au mieux leurs obligations et les bonnes pratiques adaptables et le cas échéant de s'orienter vers les experts adéquats. »

Jean-Yves Marion, Conseiller en environnement UCM.

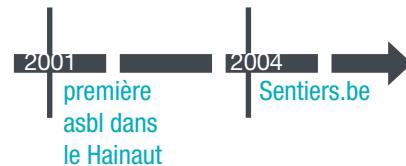
ucm.be/Environnement



LES ATELIERS DE L'ENVIRONNEMENT



Sentiers.be, défense et promotion des chemins et sentiers publics de Wallonie



Enjeux

En Wallonie, les petites voiries publiques ont largement disparu parfois jusqu'à plus de 80 % dans certaines communes wallonnes à cause de l'oubli, de la végétation ou d'usurpations (pose de barbelés, sentiers labourés, etc.).

Objectifs

Protéger et valoriser les petites voiries publiques en Wallonie en intégrant leurs différentes fonctions : la mobilité douce, le tourisme-loisir, le patrimoine et l'écologie.

Concrètement

Sentiers.be réalise des états des lieux participatifs des petites voiries et conçoit pour les communes des réseaux de mobilité douce. Forte de son expertise de terrain, l'association apporte ses conseils dans le cadre de projets législatifs. L'association a ainsi été chargée par la Région wallonne de concevoir une méthodologie pour mettre à jour l'Atlas des chemins et sentiers vicinaux (de 1841) et de l'appliquer dans 8 communes pilotes.

Sentiers.be mène également de nombreuses actions d'information et de sensibilisation pour revaloriser les petites voiries publiques grâce à un site internet fourni, des conférences données à la demande et des projets pédagogiques dans les écoles primaires sur le thème de la mobilité douce (Chemins de l'écolier) ou de la biodiversité (Chemins au naturel).

Sentiers.be organise enfin un événement annuel au mois d'octobre, la Semaine des sentiers, et invite à cette occasion des collectifs locaux à réhabiliter et à parcourir des sentiers.

Partenaires

Sentiers.be travaille selon une approche participative et collabore avec de nombreux partenaires :

- les communes pour la mise en place de réseaux de petites voiries publiques ;
- les services voyers provinciaux et les gestionnaires forestiers du Département Nature et Forêt de la Wallonie ;
- les associations locales, relais actif sur le terrain ;
- la population locale ;
- la Wallonie pour le financement et le travail législatif ;
- les écoles pour des conférences et ateliers pédagogiques.

Résultats

Depuis sa création, Sentiers.be a réalisé des réseaux de mobilité douce dans 30 communes en Wallonie.

Une centaine d'écoles ont également participé aux projets pédagogiques animés par Sentiers.be depuis 2010 touchant ainsi plus de 3 000 élèves.

Enfin, le succès de la Semaine des sentiers va croissant. En 2016, la onzième édition a permis de défricher 10 km de sentiers et de mobiliser plus de 2 500 personnes dans 60 communes.

Exemplarité

- une approche transversale qui intègre les différents usages des petites voiries ;
- une approche participative qui mobilise les citoyens et permet d'apporter des solutions concertées et respectueuses de la législation pour tous ;
- des actions tant de terrain que législatives.

Témoignage

« Pour un travail dans le cadre de ma formation d'éco-conseiller, j'ai réalisé l'inventaire des chemins et sentiers du village de Vogenée où je restaurais l'étable qui allait devenir ma maison. Cela m'a fait penser aux sentiers de Gilly où j'habitais enfant et qui menaient aux terrils et à mille autres terrains de jeux. Depuis ce travail, je ne me suis plus arrêté pour contribuer à ce que Sentiers.be est devenu aujourd'hui. »

Christophe Danaux, Directeur de Sentiers.be

sentiers.be



Enjeux

Le Réseau Transition fait partie d'un mouvement international qui entend répondre aux crises énergétique, sociale et financière, ainsi qu'aux changements climatiques, en développant la permaculture humaine, approche systémique qui permet de créer des écosystèmes viables et des liens entre les humains en s'inspirant des lois de la nature.

Objectifs

Soutenir les initiatives de transition qui essaient dans toute la Wallonie et à Bruxelles : en favoriser l'émergence, encourager et inspirer les initiatives, les mettre en lien.

Concrètement

Les initiatives de transition permettent de réduire la consommation d'énergie, favorisent la convivialité dans les quartiers et la résilience des communautés, de 1 001 façons concrètes. Le Réseau Transition répond aux besoins de leurs acteurs en proposant des formations, du coaching et des outils pratiques, notamment via le site internet. Exemple : le projet « rue ou quartier en transition », une méthode simple qui favorise les liens de proximité et crée l'émission, à travers des petits gestes, peu coûteux.

Partenaires

Des partenariats sont tissés avec diverses organisations : le Réseau des Consommateurs Res-

ponsables, l'Université du Nous, le magazine Imagine, des médias locaux, etc. Pour articuler au mieux ces partenariats, le Réseau Transition soutient l'émergence du réseau Mycelium, qui connecte ces différents organismes.

Résultats

Depuis la création du Réseau Transition, les initiatives de quartiers ou villes se multiplient et se diversifient rapidement : ce ne sont plus seulement des projets de petits groupes de citoyens centrés sur un territoire mais graduellement aussi des communautés : écoles, associations, entreprises, corps de métier (ex. Ingénieurs en transition) voire même, à Leuze, une prison ! 85 initiatives sont actuellement cartographiées en Wallonie et à Bruxelles. On estime à 2 600 personnes le nombre de citoyens impliqués dans l'un ou l'autre projet. Les initiatives de transition se développent en réseau avec d'autres projets locaux, rebondissent d'un quartier à l'autre, favorisent l'émergence d'activités économiques, etc. La transition se professionnalise. La communauté prend de l'importance. L'ambition de changement sociétal voire politique s'affirme. Diffusé dans ce contexte favorable, le film *Demain* a contribué à cette dynamique.

Exemplarité

Le Réseau Transition belge francophone est membre du *Transition Network international* et contribue à son essaimage au plan mondial. Il propose en Wallonie de décliner des thématiques partagées par ce réseau international : transition intérieure, « re-economy », etc.

En Belgique même, la notoriété grandissante de ce mouvement, éminemment transversal, contribue à augmenter son ampleur. La permanence du Réseau Transition, développe à présent un réseau de personnes ressources pour les médias afin que les voix de la transition se diversifient.

Témoignage

« Depuis que je m'investis dans la transition, je rencontre des personnes avec qui partager mes préoccupations et mes envies d'un monde meilleur. Et grâce à cette formation organisée par le Réseau Transition, j'ai pris confiance dans le groupe. »

Hélène (Leuze en Transition).

reseautransition.be



Textes

Service public de Wallonie - Secrétariat général

- Département du Développement durable/Direction des Stratégies du Développement durable

Adaptation et suivi éditorial

SPW-SG

- Département de la Communication/Direction de l'Identité et des Publications

Conception et réalisation graphique

SPW-SG

- Département de la Communication/Direction de l'Identité et des Publications

Illustrations

Photos : © Fotolia.com/pp. 46, 30, 4

: © SPW - SG/DIP - O. GILGEAN p.18

Impression

Imprimé sur papier PEFC et avec encres végétales/Nuance 4

Contacts pour en savoir plus

SPW-SG

Département du Développement durable

Place Joséphine - Charlotte, 2

5100 Namur

Tél. : 081 32 13 72

Éditrice responsable

Sylvie Marique, Secrétaire générale

Place Joséphine-Charlotte 2 - 5100 Namur

Dépôt légal : D/2017/11802/26



 **SPW**
Service public
de **Wallonie**

 **1718**
Appel gratuit

 **1719**
Kostenlose Rufnummer

www.wallonie.be

À l'initiative du
Secrétariat général
(SG)

